

Exercice
2025

Plan de Vigilance



STMicroelectronics France



Frédérique Le Grevès

Présidente de STMicroelectronics France
Vice-Présidente Exécutive en charge des
Affaires Publiques pour l'Europe et la France



Mot de la Présidente

Notre industrie occupe une place essentielle dans la construction d'un monde plus durable, plus économe en énergie, plus intelligent, plus sûr, et plus innovant. Nous accompagnons le progrès technologique tout en maîtrisant les impacts générés par nos activités et en intégrant pleinement le développement durable dans nos décisions.

Ces dernières années, nous avons considérablement renforcé notre dispositif de vigilance.

Après une refonte majeure de notre Plan de Vigilance en 2023, nous avons maintenu cette dynamique en 2024, notamment grâce à une mise à jour en profondeur de la cartographie des risques, un dialogue renforcé avec nos parties prenantes, le développement de la gouvernance du Plan de Vigilance et la création de la fonction de Responsable Développement Durable au sein de STMicroelectronics France, rattachée à la Présidence.

En 2025, nous avons poursuivi notre démarche d'amélioration continue du dispositif de vigilance notamment par :

- le renforcement de notre stratégie d'engagement avec les parties prenantes,
- l'intégration de la fonction Responsable Développement Durable au sein du Comité de Direction de ST France afin d'ancrer encore davantage les enjeux environnementaux et sociétaux au cœur de nos décisions,
- l'amélioration de nos méthodes d'analyse et d'identification des risques, en nous appuyant sur des données quantitatives robustes.

En 2026, nous continuerons avec détermination à intensifier nos efforts pour consolider notre engagement et nos actions.

Sommaire

STMICROELECTRONICS

1. STMicroelectronics	4
1.1 La microélectronique	5
1.2 STMicroelectronics	7
1.3 Principes et engagements	8
1.4 STMicroelectronics France	10

GOUVERNANCE

2. Cadre d'élaboration du Plan de Vigilance	11
2 Cadre d'élaboration du Plan de Vigilance	12
2.1 Périmètre du Plan de Vigilance	13
2.2 Gouvernance du Plan de Vigilance	14
2.3 Dialogue avec les parties prenantes	15

GESTION DU PLAN

3. Cartographie des risques	17
3.1 Politique de gestion globale des risques de ST	18
3.2 Univers des risques "Devoir de vigilance"	19
3.3 Cartographie des risques ST France	20
4. Actions de ST France face aux risques identifiés dans ses opérations	23
4 Actions de ST France face aux risques identifiés dans ses opérations	24
4.1 Droits humains et libertés fondamentales	25
4.2 Santé et sécurité	33
4.3 Environnement	37
5. Actions de ST face aux risques dans sa chaîne d'approvisionnement	51
5.1 La chaîne d'approvisionnement de ST France	52
5.2 Cartographie des risques	53
5.3 L'approche de ST pour une chaîne d'approvisionnement responsable	55
5.4 Actions de prévention et d'atténuation des risques	58
6. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements	63
6 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements	64

DISPOSITIF DE SUIVI

7. Suivi et mise en œuvre du Plan de Vigilance	67
7.1 Contrôle de l'efficacité du dispositif de vigilance	68
7.2 Mise en œuvre du Plan de Vigilance	69

1.

STMicroelectronics



1.1 La microélectronique

QU'EST-CE QUE LA MICROÉLECTRONIQUE ?

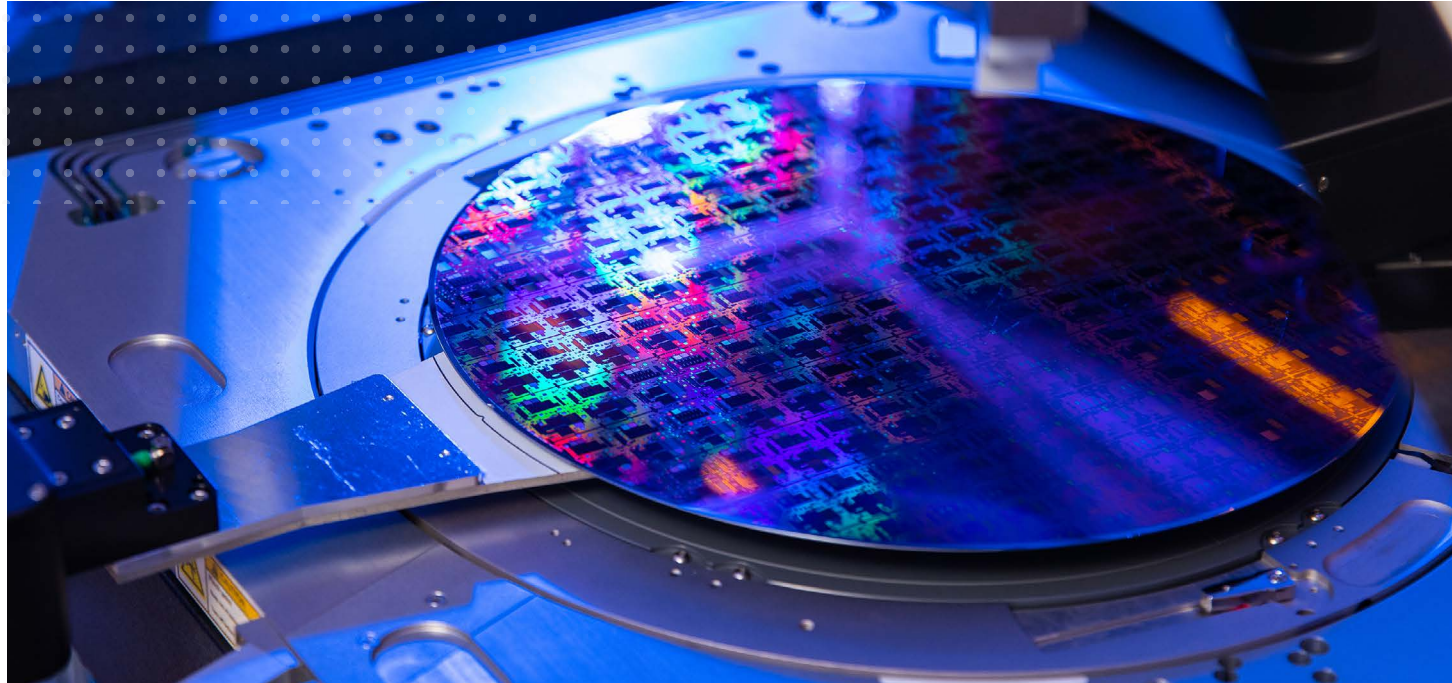
La microélectronique, par ses innovations majeures, apporte des solutions contribuant à relever les défis sociétaux d'aujourd'hui que sont la transition écologique et la digitalisation. Elle consiste à maîtriser l'ensemble des étapes clé qui conduisent à la fabrication de puces électroniques, ce qui passe par la conception et le développement des procédés permettant de miniaturiser des systèmes complexes.

Dans l'industrie des semiconducteurs, on distingue trois types d'acteurs :

- les fabricants dits "intégrés" (Integrated Device Manufacturer – IDM), comme STMicroelectronics, qui conçoivent, fabriquent et commercialisent des circuits intégrés,
- les sociétés dites "fabless" (sans outil de production), qui conçoivent et commercialisent des puces, mais qui sous-traitent leur fabrication à des sociétés de fonderie,
- les sociétés de fonderie qui produisent des puces conçues par leurs clients.

De la résistance au transistor, du circuit intégré au microprocesseur en passant par les diodes, les puces électroniques sont extrêmement nombreuses et remplissent des fonctions variées : elles comprennent l'environnement grâce aux capteurs ; elles analysent des données grâce aux microcontrôleurs et aux microprocesseurs ; elles les stockent grâce aux mémoires ; et enfin, elles exécutent des actions grâce aux actionneurs.

Les puces électroniques sont présentes dans la quasi-totalité des objets du quotidien (téléphones mobiles, appareils photos, électroménager, ordinateurs, consoles de jeux, détecteurs de mouvement, objets connectés, panneaux solaires, éoliennes, etc.), dans les grands domaines stratégiques de la société (médical, spatial, défense), ainsi que dans l'automobile, les applications industrielles, le data processing, et l'intelligence artificielle.



A QUELS ENJEUX RÉPOND LA MICROÉLECTRONIQUE ?

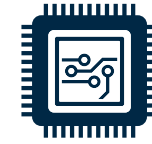
La microélectronique est un levier indispensable pour relever les défis sociétaux, qu'ils soient dans les domaines sociaux et économiques (santé, villes intelligentes, automatisation, etc.), environnementaux (économies d'énergie, transition énergétique, électrification, innovation agricole, etc.) ou dans numérique (intelligence artificielle, cloud, connectivité, etc.).



SOCIAL ET ÉCONOMIQUE



CLIMAT ET RESSOURCES



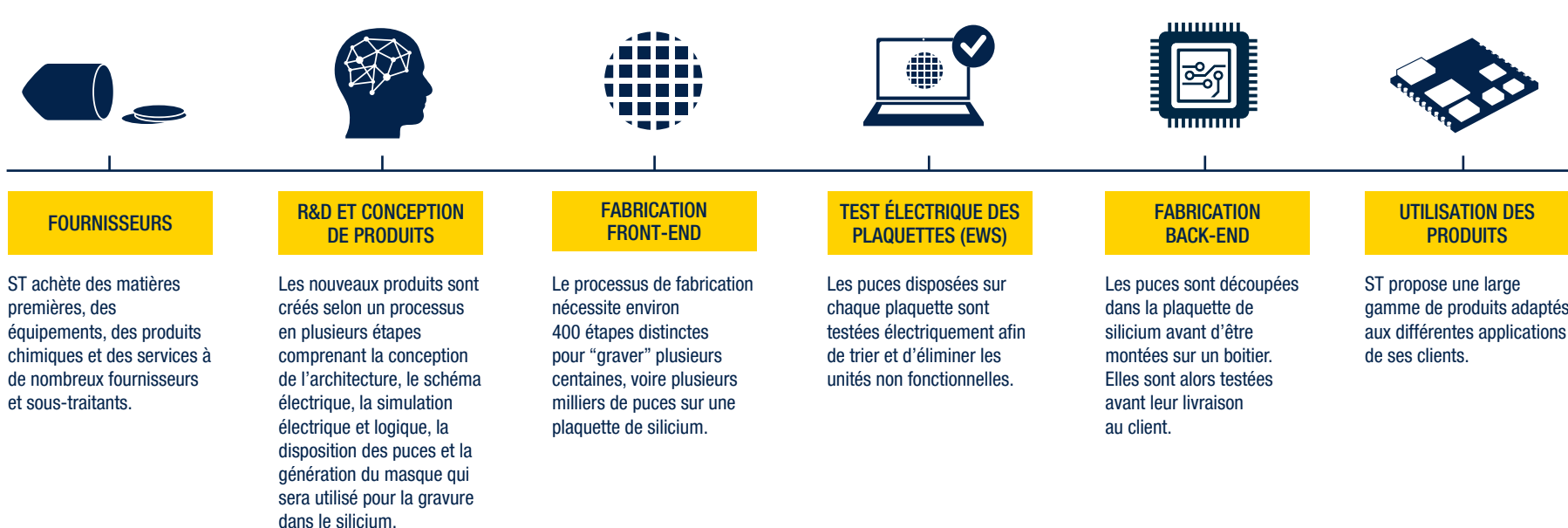
MONDE CONNECTÉ

COMMENT FABRIQUE-T-ON UNE PUCE ÉLECTRONIQUE ?

Une puce électronique, composée de matériaux dits “semiconducteurs”, s’apparente au cerveau et au système nerveux d’un appareil électronique. Elle possède un ensemble de circuits électriques qui vont avoir comme objectifs de transmettre, traiter ou stocker des informations à une échelle nanométrique (c’est-à-dire infiniment petite).

Les semiconducteurs sont conçus à partir de lingots de silicium découpés en plaquettes. Les puces sont ensuite “gravées” sur les plaquettes puis découpées et assemblées en boîtiers. Ces boîtiers sont ensuite intégrés dans les produits finaux des clients selon l’application visée (voiture, téléphone, robotique, informatique, etc.). Le processus global prend environ 4 à 5 mois de fabrication auxquels s’ajoutent 3 à 4 semaines de test et de conditionnement.

PRINCIPALES ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE VALEUR



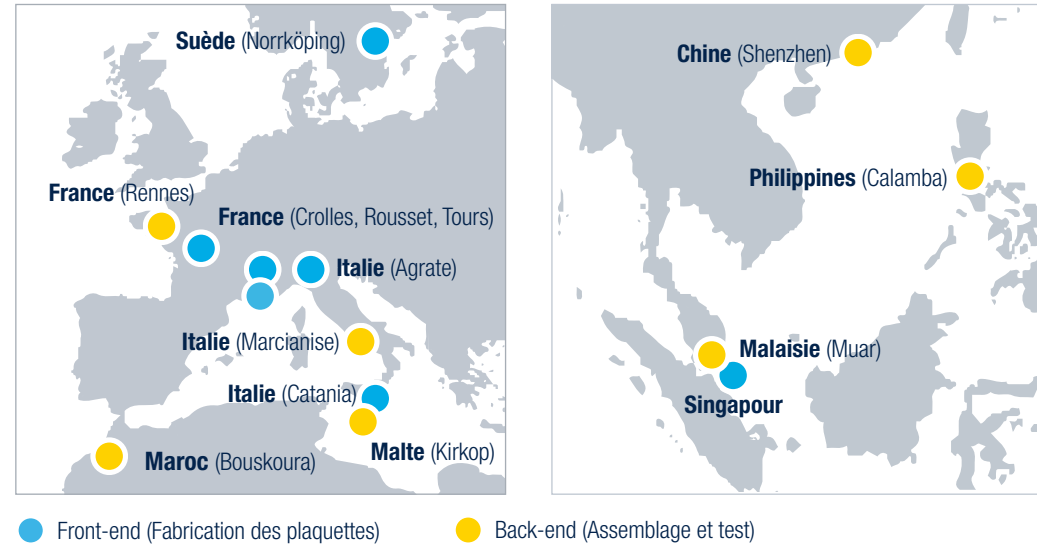
1.2 STMicroelectronics

STMicroelectronics est l'un des plus grands fabricants de semi-conducteurs au monde.

STMicroelectronics ("ST" ou le "Groupe" ou le "Groupe ST") a été créé en 1987 par la fusion de deux entreprises établies de longue date dans l'industrie des semi-conducteurs : la société italienne SGS - Società Generale Semiconduttori et la société française Thomson Semiconducteurs.

ST est un fabricant dit "intégré" de composants qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception à la fabrication de plaquettes de silicium, en passant par l'assemblage et le test, ainsi que la vente et le marketing.

14 SITES DE PRODUCTION ST DANS LE MONDE



FAITS MARQUANTS

- Fabricant intégré de composants avec 14 principaux sites de production
- Président du Directoire et Directeur Général : Jean-Marc Chéry
- Coté en bourse : Paris, New York, et Milan
- Signataire du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et membre de l'alliance RBA (Responsible Business Alliance)
- Engagement pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2027 pour toutes les émissions directes et indirectes des scopes 1 et 2, et une partie des émissions du scope 3 liées au transport des produits, aux voyages d'affaires et aux déplacements des employés

CHIFFRES CLÉS 2025

11,8
chiffre d'affaires 2025
en milliards de US\$

200 000+
de clients dans le
monde entier

48 000+
employés dont plus
de 9 000 en R&D
et conception de produits

21 000
brevets actifs et en cours

80 bureaux de vente
et marketing dans
40 pays

~120
nationalités

1.3 Principes et engagements

ST est convaincue que la création de valeur durable à long terme passe par la culture d'entreprise.

PRINCIPES ET STANDARDS INTERNATIONAUX

Le Groupe ST applique les standards internationaux tels que :

- les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains des Nations-Unies ⁽¹⁾ ;
- la Déclaration tripartite de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les entreprises multinationales et la politique sociale ⁽²⁾ ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises ⁽³⁾.

De plus, en tant que membre du Responsible Business Alliance (RBA) depuis 2005, ST a intégré dans ses politiques le code de conduite du RBA, une norme industrielle qui vise à préserver les droits et le bien-être des travailleurs à travers le monde. RBA est la plus grande coalition industrielle mondiale dédiée à une conduite responsable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

ST est signataire du Global Compact ⁽⁴⁾ (Pacte Mondial) depuis 2000. Dans ce cadre, le Groupe s'engage à respecter ses 10 principes relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

⁽¹⁾ www.ohchr.org

⁽²⁾ https://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_124923/ang--fr/index.htm

⁽³⁾ Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises.

⁽⁴⁾ <https://unglobalcompact.org/>



LE CODE DE CONDUITE ET LES POLITIQUES DU GROUPE

Le Code de Conduite ST reflète son engagement en faveur de pratiques professionnelles honnêtes et responsables, et intègre ses valeurs communes ainsi que les principes éthiques destinés à guider ses actions au quotidien.

Les politiques du Groupe ST sont guidées par les standards internationaux susmentionnés et traduisent l'engagement de ST en faveur d'une conduite responsable. Elles comprennent notamment :

- le Code de Conduite ST,
- la politique de gestion des risques,
- la politique globale sur l'environnement,
- la politique globale sur l'eau,

- la politique de santé et sécurité au travail,
- la politique de responsabilité sociétale d'entreprise,
- la procédure de gestion du travail et des droits humains,
- la politique d'engagement des parties prenantes sur le développement durable,
- le code de conduite fournisseurs (code de conduite RBA)
- la déclaration de politique générale sur les minerais de conflit,
- la procédure de la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement.

Ces politiques sont appliquées à l'ensemble des entités du Groupe, y compris ST France, et constituent le socle opérationnel des engagements de ST en matière de droits humains, d'environnement et de conduite responsable.

Depuis plus de 30 ans, le respect des droits humains et la gestion des impacts de activités de ST sur les personnes, l'environnement et les écosystèmes font partie intégrante de la culture d'entreprise de ST.

ENGAGEMENTS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie de développement durable repose sur l'identification et l'évaluation régulières des enjeux importants pour ST et ses parties prenantes.

Elle s'articule sur les axes suivants :

- Donner la priorité à l'humain en mettant l'accent sur la santé et la sécurité au travail, le bien-être ainsi que les droits humains.
- Minimiser l'impact de ST sur l'environnement en réduisant, entre autres, ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation d'énergie ainsi qu'en gérant les défis liés à l'eau et aux déchets.

ST met en œuvre des programmes structurés et des actions dédiées pour identifier, prévenir et gérer ses impacts, opportunités et risques tant au sein de ses opérations et que dans certains segments de sa chaîne de valeur, qui sont décrits dans le rapport intégré annuel (" 2025 Annual Report") disponible sur www.st.com.



LES OBJECTIFS DEVELOPPEMENT DURABLE DE ST

- Réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2 d'ici 2030 au global et en absolu par rapport à 2024.
- Traiter au moins 90 % des gaz de procédés néfastes à l'environnement (climate adverse process gases - CAPG) d'ici 2030.
- Réduire ses émissions de GES du scope 3 de la chaîne de valeur amont de 10 % d'ici 2030, et de 20 % d'ici 2035 par rapport à 2024.
- S'approvisionner à 100 % en énergie renouvelable d'ici 2027 avec des achats et des installations de production d'énergies renouvelables.
- Réaliser chaque année des économies d'énergie, pour atteindre un total cumulé d'économies de 100 GWh d'ici 2035 par rapport à 2024.
- Diminuer davantage les émissions de composés organiques volatils (COV) des sites de production de ST, pour atteindre une réduction absolue globale de 70 % d'ici 2030 par rapport à 2024.
- Fournir des produits exempts d'halogènes à 98 % d'ici 2035 tout en poursuivant les efforts pour évaluer en continu les substances extrêmement préoccupantes et leur substitution.
- Atteindre un taux annuel de recyclage de l'eau d'au moins 60 % d'ici 2035 grâce à la mise en œuvre de programmes innovants.
- Économiser de l'eau chaque année pour atteindre 6 millions de mètres cubes d'eau économisés d'ici 2035 par rapport à 2024.
- Réutiliser, recycler et valoriser chaque année au moins 95 % de ses déchets, et limiter l'élimination des déchets à moins de 5 %.
- Obtenir la reconnaissance Platinum du RBA lors des audits de clôture ou initiaux (en l'absence de non-conformités), pour tous les principaux sites de production détenus majoritairement d'ici 2030 ⁽¹⁾.
- Atteindre chaque année un taux de cas enregistrables total de 0,75 ⁽²⁾ ou moins pour les blessures et maladies liées au travail, y compris les travailleurs de la chaîne de valeur sur site.
- Maintenir chaque année un écart de rémunération ajusté entre les femmes et les hommes inférieur à 5 % au niveau de l'entreprise.
- Atteindre au moins 25 % de femmes dans les rôles de management et de senior management d'ici 2035.
- Certifier 100 % de ses sites de production selon le standard de l'Alliance for Water Stewardship (AWS) d'ici 2035.

⁽¹⁾ La reconnaissance Platinum est valable jusqu'au prochain audit de clôture, si celui-ci est réalisé dans les 18 mois suivant l'audit RBA (conformément aux règles du RBA).

⁽²⁾ Méthodologie de la Corporate Reporting Sustainability Directive (CSRD).

1.4 STMicroelectronics France

ST France compte 13 sites en France, dont 4 sites industriels (3 sites front-end et 1 site back-end) et 9 centres de Recherche et Développement (R&D) et bureaux de Ventes et Marketing en France, plus 1 centre de R&D en Tunisie.

CHIFFRES CLÉS ST FRANCE 2025



4
sites industriels

10
centres de R&D et bureaux de Ventes et Marketing

12 000 +
employés dont plus de 3 000 en R&D et conception de produits

30 %
de femmes dans les effectifs

100 +
nationalités

SITES

- Site de production
- R&D, Ventes & Marketing

- Paris**
Siège de ST France
Ventes & Marketing
R&D produits
- Saint-Germain-en Laye**
R&D produits
- Rennes**
2 sites : fabrication back-end et R&D produits
- Le Mans**
R&D produits
- Tours**
Fabrication front-end
R&D technologique et produits
- Toulouse**
R&D produits

- Le Bourget-du-Lac**
R&D produits
- Grenoble**
R&D produits et back-end
Test
- Crolles**
Fabrication front-end
R&D technologique
- Sophia Antipolis**
R&D produits
- Rousset**
Fabrication front-end
R&D technologique et produits
- Toulon**
Développement outils logiciel
- Tunis**
R&D produits





2.

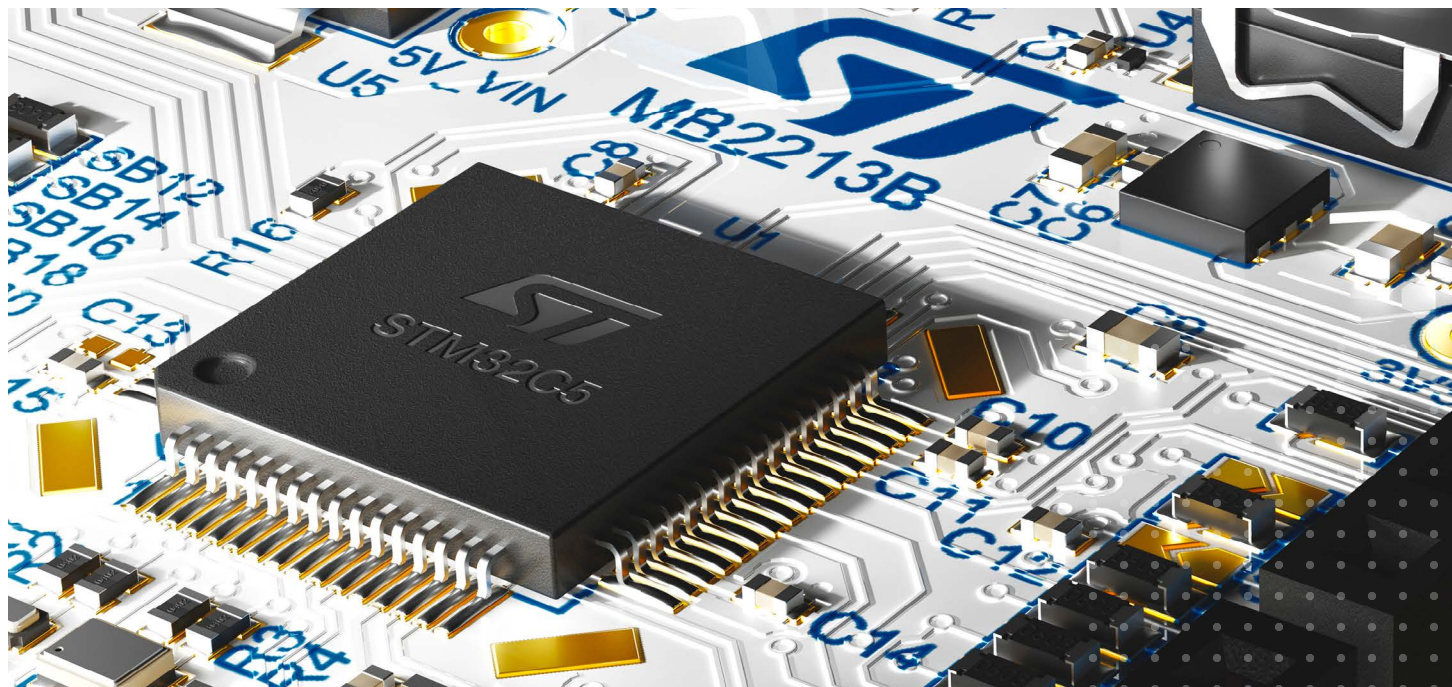
Cadre d'élaboration du Plan de Vigilance



2 Cadre d'élaboration du Plan de Vigilance

Le Plan de Vigilance de STMicroelectronics France (le "Plan de Vigilance" ou le "Plan") est établi en application de la loi 2017-399 du 27 mars 2017.

Il a pour objet de présenter les mesures de vigilance raisonnable mises en œuvre afin d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de STMicroelectronics France ("ST France"), et des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-16 (II) du code de commerce ainsi que des activités des fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels elle entretient une relation commerciale établie.



Le Plan comporte notamment :

- une cartographie des risques actualisée en 2025 ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ;
- des actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements ; et
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre.

Le Plan comprend également un compte-rendu de sa mise en œuvre effective, conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

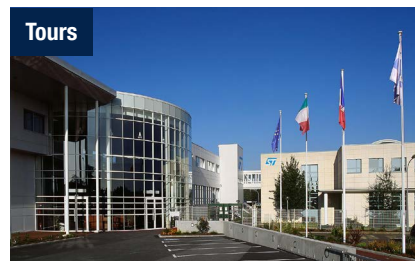
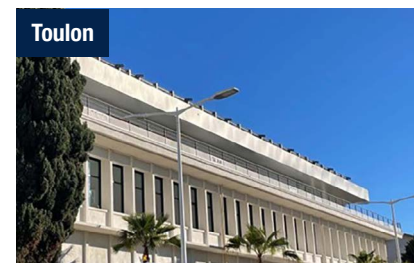
Les données relatives à l'exercice 2025 concernent essentiellement ST France complétées par quelques informations au niveau du Groupe.

2.1 Périmètre du Plan de Vigilance

Conformément à l'article L. 225-102-1 du code de commerce, le Plan de ST France concerne STMicroelectronics France ainsi que les sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, au sens de l'article L. 233-16 de ce même code, et dont la liste est la suivante :

STMICROELECTRONICS FRANCE

- STMicroelectronics France, sites de Paris (Siège, localisé à Montrouge), Toulouse (localisé à Labège), Crolles, Saint-Germain-en-Laye et Tunis
- STMicroelectronics (Alps) SAS, site de Grenoble
- STMicroelectronics (Grenoble 2) SAS, sites de Grenoble, Le Bourget-du-Lac
- STMicroelectronics (Crolles 2) SAS, site de Crolles
- STMicroelectronics (Grand Ouest) SAS, sites du Mans et Rennes R&D
- STMicroelectronics (Rousset) SAS, sites de Rousset, Toulon et Sophia Antipolis (localisé à Biot)
- STMicroelectronics (Tours) SAS, sites de Tours et Rennes back-end



2.2 Gouvernance du Plan de Vigilance

LE PILOTAGE DU PLAN EST ASSURÉ PAR UN COMITÉ DE PILOTAGE
 CONSTITUÉ DU COMITÉ DE DIRECTION DE ST FRANCE ET DE CERTAINES FONCTIONS CORPORATE



Le Comité de Direction a notamment pour mission de valider le Plan et en particulier la cartographie des risques de ST France relative au devoir de vigilance.

Le présent Plan de Vigilance a été présenté au Comité de Direction France en avril 2026.

Des comités de pilotage du développement durable, établis au sein des principaux sites de ST France notamment à Crolles, Grenoble, Tours, Rennes back-end, et Rousset, contribuent à la mise en place des actions sur les différentes thématiques du Plan.

Ces comités locaux réunissent principalement les directions des opérations du site, de la santé et sécurité, de l'environnement, des ressources humaines ainsi que du développement durable.

Ils ont pour missions de :

- décliner localement la stratégie développement durable du Groupe au travers de programmes dédiés adaptés aux enjeux et au contexte local ;
- définir des objectifs locaux et les indicateurs de performance associés afin d'assurer un suivi régulier des progrès ;
- renforcer l'engagement des sites avec les parties prenantes du territoire, en facilitant le dialogue et en accompagnant des initiatives locales.



Le Comité de pilotage du Plan de Vigilance a pour missions de :

- appliquer, selon les besoins de ST France, les méthodologies et référentiels du Groupe, notamment en matière de cartographie des risques, de dialogue avec les parties prenantes et de mise en œuvre des programmes de développement durable ;
- élaborer, actualiser et superviser la cartographie des risques couvrant les activités de ST France ainsi que celles de sa chaîne d'approvisionnement ;
- définir et proposer des actions de prévention et d'atténuation adaptées aux risques identifiés ;
- rédiger et coordonner la mise à jour annuelle du Plan de Vigilance ;
- proposer une feuille de route assurant l'amélioration continue du dispositif.

Le Comité de pilotage se réunit régulièrement et s'est mobilisé autant que nécessaire au cours de la préparation et la rédaction du présent Plan de Vigilance.

Depuis 2025, la fonction Développement Durable a intégré le Comité de Direction de ST France. Cette évolution de la gouvernance place encore davantage les enjeux de développement durable au cœur des décisions stratégiques et opérationnelles de l'entreprise.

2.3 Dialogue avec les parties prenantes

Une communication ouverte et le recueil des attentes des parties prenantes internes et externes permet à ST France d'adapter et de faire évoluer les actions de maîtrise des impacts de ses activités et de celles de ses partenaires selon les besoins individuels et collectifs.

ST France s'attache à développer un dialogue avec ses parties prenantes au niveau national ainsi que sur les différents territoires où elle opère pour échanger sur les enjeux liés à ses activités. Les échanges varient d'un site à l'autre en fonction de leurs tailles et de leurs activités.

Depuis toujours ST veille à maintenir la collaboration et le partage des connaissances avec son écosystème, y compris au sein d'associations professionnelles, d'alliances et de réseaux. ST veille à prendre en considération les retours de ses parties prenantes et à faire progresser ses pratiques lorsque cela est possible et approprié.

En 2024, ST a adopté une politique d'engagement avec les parties prenantes (disponible sur www.st.com). Son déploiement a débuté sur les principaux sites de production, dont ceux de ST France.

En 2025, ces sites ont cartographié leurs parties prenantes locales, identifié les enjeux prioritaires et défini des actions adaptées, incluant le suivi des attentes, l'organisation d'échanges réguliers ou encore le développement de partenariats structurants.



De nombreux exemples d'échanges avec les parties prenantes, ainsi que la prise en compte des attentes, sur les sujets du Plan de Vigilance sont présentés tout au long de ce document.



Cette démarche renforce l'ancrage territorial et assure une meilleure cohérence entre le dialogue local et les thématiques de développement durable, notamment celles couvertes par le Plan de Vigilance (droits humains, santé et sécurité, environnement, pratiques de la chaîne d'approvisionnement).

En parallèle, ST France a mené de nouveau son enquête annuelle auprès de ses parties prenantes internes et externes. Cette démarche s'est appuyée sur la mobilisation d'un nombre plus important de parties prenantes que les années précédentes afin de mieux comprendre leurs attentes et d'enrichir les perspectives utiles à l'identification et à l'évaluation des risques.

Dans une démarche visant à associer davantage les parties prenantes à l'élaboration du Plan, les travaux de mise à jour du Plan ont été présentés en octobre 2025 au Conseil d'Administration de ST France, en présence des représentants du Comité Social et Économique. Cette présentation a permis de partager les principaux enjeux identifiés et de recueillir des observations des participants.



EMPLOYÉS

Thématiques des attentes ⁽¹⁾

- Santé et sécurité au travail
- Droits humains et conditions de travail
- Ethique
- Pollution et matières dangereuses
- Gestion de l'eau

Modalités de dialogue

- Enquête auprès des employés et groupes de travail dédiés
- Formations
- Web conférences et intranet sur les actualités Groupe et locales

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET SYNDICATS

Thématiques des attentes ⁽¹⁾

- Droits humains et conditions de travail
- Santé et sécurité au travail
- Changement climatique
- Gestion de l'eau
- Pollution et matières dangereuses

Modalités de dialogue

- Négociations collectives obligatoires
- Négociation d'accords collectifs sur des sujets spécifiques à l'initiative de l'employeur et / ou des syndicats représentatifs.
- Réunions d'information et réunions d'information-consultation du CSE Central et des CSE locaux
- Réunions spécifiques du CSSCT et des commissions

CLIENTS

Thématiques des attentes ⁽¹⁾

- Droits humains et conditions de travail
- Changement climatique
- Pollution et matières dangereuses
- Santé et sécurité au travail

Modalités de dialogue

- Salons professionnels et journées technologiques
- Séminaires, conférences, ateliers
- Visites de sites, réunions, audits
- Associations professionnelles

FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Thématiques des attentes ⁽¹⁾

- Droits humains et conditions de travail
- Santé et sécurité au travail
- Gestion des déchets
- Ethique

Modalités de dialogue

- Formation des fournisseurs
- Séminaires, conventions, visites de sites
- Audits, questionnaires fournisseurs et entretiens
- Associations professionnelles

COMMUNAUTÉS LOCALES ET ONG

Thématiques des attentes ⁽¹⁾

- Santé et sécurité au travail
- Changement climatique
- Droits humains et conditions de travail
- Pollution et matières dangereuses

Modalités de dialogue

- Partenariats
- Conférences, conventions, visites de sites
- Formation, bénévolat, initiatives locales

ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES

Thématiques des attentes ⁽¹⁾

- Ethique
- Droits humains et conditions de travail
- Changement climatique
- Gestion de l'eau

Modalités de dialogue

- Activités de partenariat public-privé
- Consortiums industriels et groupes de travail
- Visites de sites, conférences, séminaires

INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES ET LABORATOIRES

Thématiques des attentes ⁽¹⁾

- Gestion de l'eau
- Droits humains et conditions de travail
- Gestion des déchets
- Santé et sécurité au travail

Modalités de dialogue

- Stages, doctorats
- Projets de R&D communs, laboratoires communs
- Conférences, séminaires techniques, visites de sites

AUTORITÉS NATIONALES ET LOCALES

Thématiques des attentes ⁽¹⁾

- Egalité de traitement
- Droits humains et conditions de travail
- Santé et sécurité au travail
- Changement climatique

Modalités de dialogue

- Projets collaboratifs et partenariats
- Correspondances et réunions
- Visites de sites

⁽¹⁾ Thématiques des attentes des parties prenantes identifiées dans le cadre de consultations lors des exercices de matérialité conduits par l'équipe Développement Durable et lors d'échanges réguliers en local avec les parties prenantes en 2025. L'engagement avec les investisseurs, actionnaires et analystes financiers est géré au niveau du Groupe ST.

A close-up photograph of a person's hands working on a blue printed circuit board (PCB) with a soldering iron. The person is using a blue-handled soldering iron to solder a component on the board. A white wire is being held by the other hand. The scene is illuminated by a bright light source, likely a microscope, which is visible in the upper left corner. The background is dark and out of focus. The image is split vertically by a white line. On the right side, there is a yellow rectangular area and a white arrow pointing towards the soldering iron.

3.

Cartographie des risques

3.1 Politique de gestion globale des risques de ST

Le cadre de gestion globale des risques (Enterprise Risk Management - ERM) du Groupe ST est formalisé dans une politique qui est alignée au standard ISO 31000 ⁽¹⁾ (Management du risque).

Afin d'identifier les risques de manière pertinente, le processus ERM est appliqué au niveau du Groupe, dans ses unités organisationnelles, dans les grands programmes stratégiques ainsi qu'au niveau de certaines entités juridiques lorsque cela est requis par les réglementations applicables, notamment en France avec le devoir de vigilance.

Les activités de maîtrise des risques de ST s'inscrivent dans l'appétence aux risques du Groupe (risk appetite strategy), qui varie selon la nature des risques et se traduit par quatre positions : aversion, prudence, équilibre et esprit entrepreneurial. L'appétence aux risques définit le niveau et la nature des risques que le Groupe est prêt à prendre ou à accepter pour atteindre ses objectifs, en tenant compte des opportunités et des coûts attendus associés.

ST peut ainsi adopter, selon les cas, une posture allant de l'aversion au risque à une approche plus prudente, équilibrée ou entrepreneuriale.

Grâce à son dispositif de contrôle interne et aux actions mises en place, ST s'efforce de réduire son exposition résiduelle à un niveau aussi bas que pratiquement possible ou de limiter l'exposition en tolérant un niveau de risque résiduel contrôlé lorsque des positions d'appétence aux risques de type aversion ou prudence sont adoptées pour certaines catégories de risques.

Dans le cadre du devoir de vigilance, ces catégories de risques sont les suivantes :

- personnes, santé et sécurité ; et
- impact environnemental des opérations (le changement climatique, l'utilisation des ressources en eau, la pollution et la gestion des produits chimiques) en conformité avec les réglementations applicables et les engagements de ST.

L'évaluation des risques s'effectue sur une base nette (ou résiduelle), en prenant en compte les mesures de maîtrise déjà existantes. Cette approche permet d'identifier les sujets qui, bien que faisant déjà l'objet d'une certaine maîtrise, peuvent encore nécessiter la mise en œuvre d'actions complémentaires, et contribue à une meilleure efficacité de la gestion des risques.

Afin de maintenir une cohérence entre ses différents dispositifs, le Groupe ST applique la même méthodologie à l'analyse de double matérialité, réalisée dans le cadre de la CSRD ⁽²⁾ (Corporate Sustainability Reporting Directive), ainsi qu'à l'évaluation des impacts menée au titre du devoir de vigilance.

La complémentarité entre le plan de vigilance et la directive européenne CSRD enrichit significativement la réalisation des évaluations des risques. Les résultats de l'analyse de double matérialité réalisée dans le cadre de la CSRD sont pris en compte pour compléter la mise à jour de la cartographie des risques au titre du devoir de vigilance, tandis que les résultats de cette cartographie sont, en retour, intégrés à l'analyse de double matérialité.

⁽¹⁾ Standard ISO 31000 : <https://www.iso.org/fr/iso-31000-risk-management.html>

⁽²⁾ Corporate Sustainability Reporting Directive – Directive Européenne sur le reporting de durabilité

DISPOSITIF DE GESTION GLOBALE DES RISQUES DU GROUPE ST, APPLICABLE À ST FRANCE

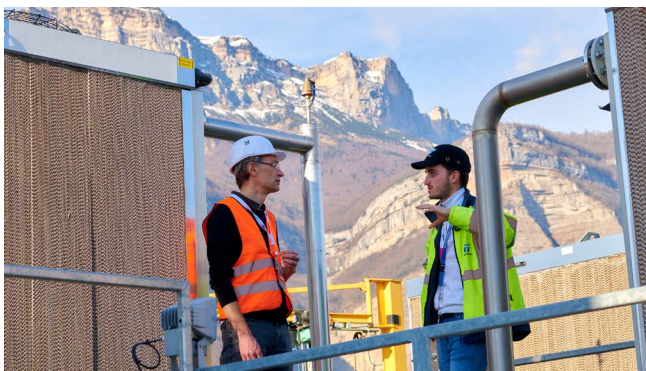
Cadre de gestion globale des risques ("Enterprise Risk Management" - ERM)	
Gouvernance, organisation, et culture	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision et gouvernance des risques • Culture de la maîtrise des risques • Appétence aux risques • Fonctions de maîtrise des risques et référents internes
Gestion des risques et des opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse et suivi des risques et opportunités (en support de la stratégie et de la performance)
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Corpus documentaire de référence (politiques et procédures) • Processus de risk management (définition et méthodologies) • Systèmes et outils

3.2 Univers des risques “Devoir de vigilance”

L'univers des risques du Groupe ST présente de façon synthétique les types de risques liés à l'activité de ST, comprenant notamment des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux et Gouvernance) qui servent de base à l'analyse de double matérialité réalisée dans le cadre de la CSRD.

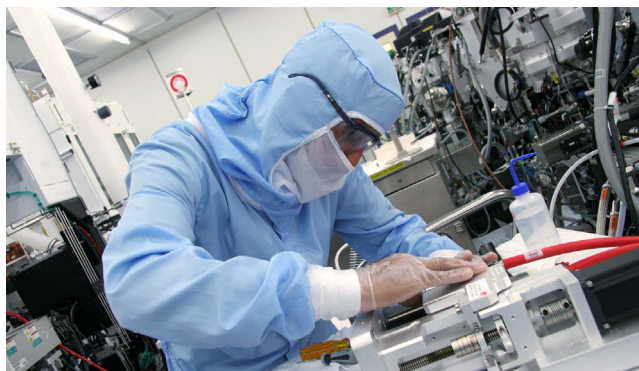
L'univers des risques du devoir de vigilance est, quant à lui, constitué d'une sélection de risques de l'univers des risques du Groupe ST, identifiés comme pertinents en matière d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et sécurité des personnes, et à l'environnement.

PRINCIPAUX TYPES DE RISQUES IDENTIFIÉS DANS CHACUNE DES GRANDES THÉMATIQUES DU DEVOIR DE VIGILANCE



DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

- Risques liés à des pratiques discriminatoires
- Risques liés au dialogue social et à la liberté d'expression
- Risques liés aux droits humains et du travail
 - Travail forcé
 - Travail des enfants et des jeunes travailleurs
 - Traitements violents ou abus d'autorité
 - Rémunération et horaires de travail
 - Impacts négatifs sur les communautés locales / autochtones
- Risques liés à la gestion des données personnelles



SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Risques liés à la santé et la sécurité au travail
 - Accidents du travail ou en déplacement professionnel
 - Accidents de trajet
 - Maladies professionnelles
 - Risques psychosociaux
 - Conditions de travail



ENVIRONNEMENT

- Risques liés au changement climatique:
 - Emissions de gaz à effet de serre (GES)
- Risques liés à la consommation énergétique
- Risques liés à l'utilisation des ressources en eau
- Risques liés à l'utilisation d'autres ressources naturelles
- Risques de pollution de l'eau, de l'air, des sols
- Risques liés au transport, au stockage et à l'utilisation de matières dangereuses
- Risques liés à la gestion des déchets et recyclage
- Risques d'atteinte à la biodiversité

3.3 Cartographie des risques ST France

ST France a identifié et évalué les impacts de ses propres activités et de celles de sa chaîne d'approvisionnement selon la méthodologie ERM du Groupe en appliquant une évaluation nette des risques prenant en compte les mesures de maîtrise déjà existantes.

En 2025, ST France a mis à jour sa propre cartographie des risques en réalisant plusieurs entretiens avec les membres de la Direction et les experts des thématiques du Plan de Vigilance, et en tenant compte des attentes des parties prenantes.

Dans ce cadre, les risques nets ont été identifiés et évalués en intégrant des éléments et informations qualitatives et des considérations quantitatives lorsque celles-ci étaient disponibles. L'évaluation a été réalisée sur un horizon de temps de moyen terme.

Le Plan de Vigilance de ST France met en évidence les risques dont la criticité est évaluée à un niveau égal ou supérieur à 2, étant précisé que le niveau 1 équivaut à un niveau de criticité faible. Le rapport intégré du Groupe ST réalisé dans le cadre de la CSRD, quant à lui, inclut les sujets de criticité 4, considérés comme matériels au regard de l'analyse de double matérialité tel que visé au paragraphe 3.1 ci-dessus. En conséquence, certains sujets non mentionnés dans le rapport intégré peuvent être développés dans le présent Plan.

Dans le cadre du devoir de vigilance, ST assure le suivi et le reporting de l'ensemble des risques de niveau de criticité égal ou supérieur à 2, et présente les mesures associées. Toutefois, les actions de prévention et d'atténuation se concentrent en priorité sur les risques les plus critiques.





CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE ST FRANCE RÉALISÉE ET MISE À JOUR SUR LA BASE DE LA PROCÉDURE ERM DU GROUPE

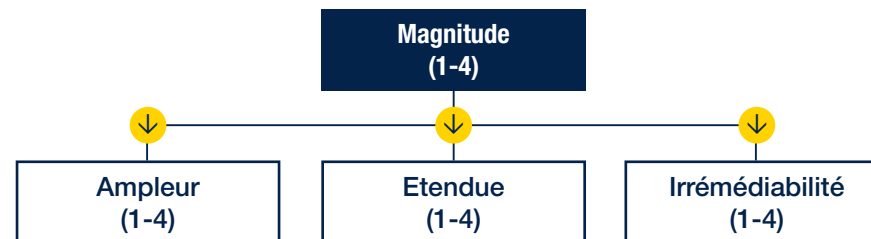
Cartographie des risques liés aux opérations de ST France

Cartographie des risques liés à la chaîne d'approvisionnement de ST France

<p>Méthodologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la méthodologie ERM ST de cartographie des risques • Evaluation de la probabilité d'occurrence en 4 niveaux de "peu probable" (1) à "quasiment certain" (4) • Evaluation de la magnitude en 4 niveaux de "faible" (1) à "très élevée"(4) • Evaluation en 4 niveaux de criticité nette basée sur le croisement de la probabilité d'occurrence (axe vertical) et de la magnitude (axe horizontal) • Evaluation des risques nets en prenant en compte les mesures de maîtrise existantes 	
<p>Approche</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partie intégrante du processus ERM • Entretiens d'identification des risques avec les membres de la Direction et les spécialistes en la matière (y compris les responsables des grands sites et des fonctions concernées) • Prise en compte des facteurs et informations qualitatives et des considérations quantitatives lorsque disponibles • Pré-évaluation de chaque risque identifié 	<ul style="list-style-type: none"> • Partie intégrante du processus ERM • Entretiens d'identification des risques avec les membres et spécialistes en la matière de la Direction Développement Durable, la Direction et les équipes Achats. • Pré-évaluation de chaque risque identifié en prenant en compte l'expérience du programme "Responsible Business Alliance" (RBA), y compris des facteurs et informations qualitatives et des considérations quantitatives lorsque disponibles
<p>Validation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la cartographie des risques "Devoir de vigilance" au Comité de Direction de ST France • Discussion et approfondissement • Validation par le Comité de Direction de ST France 	

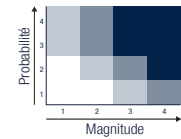
Afin de maintenir une cohérence entre les différents dispositifs et avec la méthodologie ERM de ST, la magnitude des impacts négatifs est obtenue en prenant en compte 3 paramètres :

- **Ampleur** : gravité de l'impact sur l'environnement ou les personnes.
- **Etendue** : nombre de personnes concernées ou portée de l'impact sur l'environnement.
- **Irrémediabilité** : facilité avec laquelle l'impact sur l'environnement ou les personnes peut être réparé.



Les risques liés aux opérations et à la chaîne d’approvisionnement de ST France sont présentés selon une échelle de criticité allant du blanc (moins critique) au bleu foncé (plus critique). Pour les opérations de ST France, l’évaluation des risques est réalisée de façon distincte pour les sites de production, les centres de R&D et les bureaux de Ventes & Marketing.

L’évaluation menée en 2025 met en évidence, par rapport à la précédente analyse, une baisse de criticité pour certains risques, une hausse (niveau 2) limitée à un seul risque et une stabilité pour la majorité des risques. Ces évolutions traduisent une amélioration globale du profil de risques, tout en confirmant la nécessité de poursuivre les actions de vigilance sur les risques résiduels.



Type de risques	Description Risques	ST France		Chaîne d’approvisionnement
		Sites de production	R&D, Ventes & Marketing	

Droits humains et libertés fondamentales

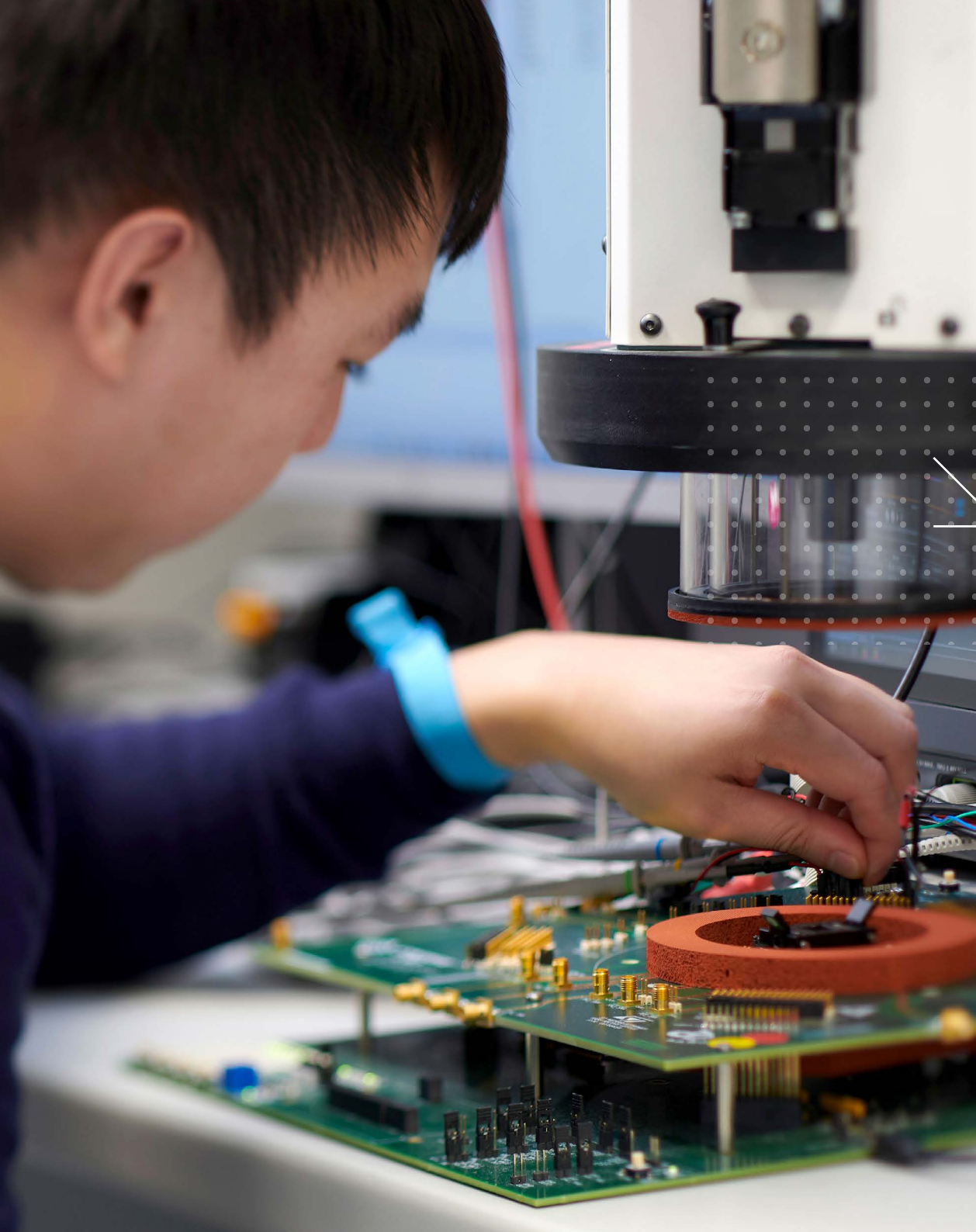
Pratiques discriminatoires	Impact négatif sur les personnes lié à des comportements discriminatoires et / ou à des inégalités de traitement et / ou du harcèlement.			↘
Dialogue social	Impact négatif sur les personnes lié au non-respect de la liberté d’expression, de la liberté d’association et du dialogue social.			↘
Travail forcé	Impact négatif sur les personnes lié au travail effectué contre leur gré et / ou sous menace.			
Travail des enfants / des jeunes travailleurs	Impact négatif sur les enfants / les jeunes travailleurs lié au non-respect des réglementations en matière d’emploi.			
Traitements violents ou abus d’autorité	Impact négatif sur les personnes vulnérables lié à des traitements violents et / ou des abus d’autorité.			
Rémunération et horaires de travail	Impact négatif sur les personnes lié au suivi insuffisant du respect des réglementations en matière de rémunération et horaires de travail.			
Communautés locales / autochtones	Impact négatif sur les communautés locales / autochtones lié à la dégradation des conditions de vie.			
Données personnelles	Impact négatif sur les personnes lié à une protection insuffisante des données personnelles.			↗

Santé et sécurité

Accidents du travail (y compris accidents de trajet et déplacements professionnels)	Impact négatif sur la santé et la sécurité des personnes lié aux accidents sur le lieu de travail, aux accidents de trajet et / ou en déplacement professionnel.			
Maladies professionnelles	Impact négatif sur la santé des personnes lié aux maladies professionnelles.			
Risques psychosociaux	Impact négatif sur la santé des personnes lié à des situations de stress, d’épuisement professionnel, voire de burn-out.			
Environnement et qualité de vie au travail	Impact négatif sur la santé et la sécurité des personnes lié à un environnement de travail et / ou d’hébergement inadéquat.			

Environnement

Changement climatique	Impact négatif sur l’environnement lié aux émissions de gaz à effets de serre (GES).			
Consommation énergétique	Impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation d’énergie des opérations.	↘		
Utilisation des ressources en eau	Impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation en eau.			
Utilisation d’autres ressources naturelles	Impact négatif sur l’environnement lié à l’utilisation de ressources naturelles (autres que l’eau et l’énergie) non renouvelables.			
Pollution (eau, sol, air)	Impact négatif sur les écosystèmes lié à une pollution de l’eau, de l’air, ou des sols et sous-sols.			
Transport, stockage et utilisation de matières dangereuses	Impact négatif sur l’environnement résultant d’accidents lors du transport, du stockage ou de l’utilisation de matières ou produits dangereux.			
Gestion des déchets et recyclage	Impact négatif sur l’environnement et les personnes lié à la mise en décharge de déchets.			
Biodiversité (y compris artificialisation des sols)	Impact négatif sur la biodiversité généré par les activités et / ou lié à l’utilisation du foncier.	↘		



4.

**Actions de ST France
face aux risques
identifiés dans
ses opérations**



4 Actions de ST France face aux risques identifiés dans ses opérations

Afin d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement, ST France déploie différents programmes de gestion des impacts propres à ses opérations.

Cette section présente, pour chaque grande catégorie de risques liés au devoir de vigilance :

- l'extrait de la cartographie des risques avec des illustrations de situations potentielles,
- les politiques du Groupe en la matière,
- pour tous les risques de criticité 2 à 4, des procédures d'évaluation, des programmes d'atténuation et de prévention au niveau de l'ensemble du Groupe, et des exemples concrets d'actions d'atténuation et de prévention mises en œuvre ou poursuivies en 2025 en France.



4.1 Droits humains et libertés fondamentales

EXTRAIT DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

L'évaluation des risques est réalisée de façon distincte pour les sites de production, les centres de R&D et les bureaux de Ventes et Marketing.

Droits humains et libertés fondamentales			ST France	
Type de risques	Description du risque	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Pratiques discriminatoires	Risque d'impact négatif sur les personnes lié à des comportements discriminatoires et / ou à des inégalités de traitement et / ou du harcèlement.	<ul style="list-style-type: none"> Inégalités de traitement non légitimes dans les processus RH en matière de recrutement, mobilité, accès à la formation, rémunérations, etc. Pratiques discriminatoires telles que la distinction, l'exclusion ou la préférence, basés sur des critères d'ordre ethnique, social, religieux, politique, sexuel, géographique, ou physique, etc. Cas de micro-agressions ou coercition, de harcèlement verbal, psychologique, ou physique, ou tout comportement perturbant ou interférant avec le travail d'autrui ou créant un environnement intimidant, offensant ou hostile. 		
Dialogue social	Risque d'impact négatif sur les personnes lié au non-respect de la liberté d'expression, de la liberté d'association et du dialogue social.	<ul style="list-style-type: none"> Obstruction à la liberté d'expression au non-respect des droits de l'homme concernant les employés, y compris la liberté d'association. 		
Travail forcé	Risque d'impact négatif sur les personnes lié au travail effectué contre leur gré et / ou sous menace.	<ul style="list-style-type: none"> Travail accompli contre son gré et / ou sous la contrainte d'une peine quelconque, y compris la servitude pour dettes. 		
Travail des enfants / des jeunes travailleurs	Risque d'impact négatif sur les enfants / les jeunes travailleurs lié au non-respect des réglementations en matière d'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> Cas de non-respect des réglementations en matière d'emploi de salariés en deçà de l'âge légal susceptibles de nuire à la santé ou au développement physique ou moral. 		
Traitements violents ou abus d'autorité	Risque d'impact négatif sur les personnes vulnérables lié à des traitements violents et / ou des abus d'autorité.	<ul style="list-style-type: none"> Cas de personnes en état de faiblesse économique et sociale qui pourraient être victimes d'abus d'autorité ou de traitements violents. 		
Rémunération et horaires de travail	Risque d'impact négatif sur les personnes lié au suivi insuffisant du respect des réglementations en matière de rémunération et d'horaires de travail.	<ul style="list-style-type: none"> Suivi insuffisant du respect des réglementations nationales et internationales du travail concernant les travailleurs (y compris les horaires excessifs). Système de contrôle des temps de travail inefficace. Pratiques de rémunération et d'avantages sociaux à l'encontre des normes locales, internationales ou des règles du Groupe, ou non compétitives par rapport à celles des concurrents. 		
Communautés locales / autochtones	Risque d'impact négatif sur les communautés locales / autochtones lié à la dégradation des conditions de vie.	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte aux droits des populations autochtones, en termes d'appropriation des terres / de remise en cause des droits de propriété / d'expropriations forcées, ou d'atteinte au patrimoine culturel / naturel des communautés locales. Activités de l'entreprise qui pourraient induire des risques sur la santé et la sécurité ou participer de manière indirecte, à une dégradation du niveau de vie des communautés locales (p. ex. contribution à une répartition inégale de la valeur générée, captation des ressources, absences d'investissement dans des infrastructures locales de transport, d'éducation et médicales). 		
Données personnelles	Risque d'impact négatif sur les personnes lié à une protection insuffisante des données personnelles.	<ul style="list-style-type: none"> Défaillances ou inadéquation des mesures de gestion, protection / sécurisation des données personnelles facilitant leur vol / perte ou leur mauvaise utilisation et pouvant donner lieu à une atteinte aux droits et aux libertés des personnes concernées. 		

■ Criticité 4 ■ Criticité 3 ■ Criticité 2 □ Criticité 1

APPROCHE ET POLITIQUES

ST inscrit les droits humains et libertés fondamentales au cœur de ses opérations et met en œuvre une diligence raisonnable visant à prévenir, atténuer et corriger les impacts négatifs sur ses collaborateurs.

En alignement avec les standards internationaux (principes directeurs de l'OCDE, conventions fondamentales et déclaration de l'OIT) ainsi qu'avec le code de conduite du RBA, ST a défini un cadre de conduite responsable reposant sur son Code de Conduite, sa politique de responsabilité sociétale et sa procédure relative aux droits humains et aux droits du travail.

Ce dispositif vise à garantir à l'ensemble des travailleurs des conditions de travail sûres et respectueuses des droits humains. Il couvre notamment l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la prévention de la discrimination et du harcèlement, l'organisation équitable du temps de travail et des rémunérations, le respect de la liberté d'association, la protection des données personnelles ainsi que la promotion du bien-être, de la santé et de la sécurité au travail.



PRATIQUES DISCRIMINATOIRES

Description du risque	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Risque d'impact négatif sur les personnes lié à des comportements discriminatoires et / ou à des inégalités de traitement et /ou du harcèlement.	<ul style="list-style-type: none"> Inégalités de traitement non légitimes dans les processus RH en matière de recrutement, mobilité, accès à la formation, rémunérations, etc. Pratiques discriminatoires telles que la distinction, l'exclusion ou la préférence, basés sur des critères d'ordre ethnique, social, religieux, politique, sexuel, géographique, ou physique, etc. Cas de micro-agressions ou coercition, de harcèlement verbal, psychologique, ou physique, ou tout comportement perturbant ou interférant avec le travail d'autrui ou créant un environnement intimidant, offensant ou hostile. 		

■ Criticité 4 ■ Criticité 3 ■ Criticité 2 □ Criticité 1

Evaluation

ST identifie et évalue régulièrement les risques de pratiques discriminatoires pouvant affecter l'égalité de traitement et d'accès aux opportunités au sein de l'entreprise. Cette évaluation repose sur ses principes et politiques, qui prohibent toute discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, l'origine ethnique, sociale ou nationale, l'âge, le sexe, les caractéristiques physiques, le handicap, l'opinion ou affiliation politique, la religion, l'identité sexuelle et de son expression, l'orientation sexuelle, le statut marital ou parental, l'affiliation syndicale, ou toute autre caractéristique personnelle non liée au travail.

L'évaluation de la situation combine plusieurs outils de diligence raisonnable comme :

- la revue régulière des processus RH (recrutement, promotions, rémunérations, développement de carrière) ;
- le suivi d'indicateurs sociaux clés, notamment la répartition des promotions, la mixité, et les écarts salariaux ;
- les retours de l'enquête anonyme réalisée auprès des collaborateurs chaque année ;
- les retours terrain via les Employee Resource Groups (ERG) ;
- le mécanisme d'alerte et de recueil des signalements (Hotline Ethique) ;
- les analyses réalisées lors des audits internes et externes intégrant des critères de non-discrimination et d'égalité de traitement.

Ces dispositifs permettent de détecter les disparités, d'identifier les sujets à risque (écarts injustifiés, tendances anormales, biais systémiques) et d'orienter les actions correctives destinées à prévenir et atténuer les risques de discrimination.

Actions de prévention et d'atténuation

ST met en œuvre des mesures visant à prévenir les risques de discrimination et de harcèlement au sein de ses activités. Le Groupe promeut une culture d'entreprise fondée sur le respect, l'équité et l'inclusion, intégrée dans l'ensemble de ses politiques et processus internes.

Les processus de gestion des ressources humaines (recrutement, affectation, mobilité, rémunération, promotion et mesures disciplinaires) reposent sur des critères objectifs liés aux compétences, aux qualifications et à la performance. En 2025, le suivi des écarts de rémunération a été renforcé par la publication régulière d'indicateurs dédiés et la mise en œuvre d'actions correctives en cas d'écart injustifié.

La prévention repose sur des actions fortes de sensibilisation : modules e-learning sur la diversité, l'équité et l'inclusion, ateliers sur les biais inconscients, directives pour une communication interne inclusive, ainsi que programmes dédiés à l'avancement des femmes (p. ex. Women in Leadership). Les managers sont formés à la transparence et encouragés à promouvoir des pratiques exemptes de biais. En parallèle, les Employee Resource Groups (WISE, STAND, ABLE, respectivement centrés sur les femmes, la communauté LGBTQIA+ et le handicap), contribuent à détecter et remonter les préoccupations liées à l'égalité des chances, tandis que la Hotline Ethique sert de canal de signalement sécurisé, pouvant également être utilisé pour déclarer d'éventuelles situations de discrimination ou de harcèlement.

Enfin, ces actions sont pilotées par des ressources dédiées au sein des départements Corporate Sustainability, Ethics & Compliance, RH, Compensation & Benefits et d'autres départements concernés. L'entreprise suit l'efficacité des actions via des indicateurs consolidés et met en place des plans correctifs lorsque nécessaire, garantissant une amélioration continue du dispositif de prévention des pratiques discriminatoires.

Equilibre femmes-hommes

ST est engagé en faveur de la mixité professionnelle afin de garantir un équilibre entre les femmes et les hommes et de contribuer à la prévention des risques de discrimination. L'accord ST France 2023–2026 sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie et des conditions de travail constitue le cadre structurant de cette démarche et vise à réduire durablement les écarts constatés.

La politique de mixité de ST repose sur un plan d'actions articulé autour de quatre axes majeurs :

- Accroître la mixité des métiers, notamment en renforçant l'attractivité des fonctions techniques et en intégrant explicitement les enjeux d'égalité dans les processus de recrutement.
- Diversifier l'accès aux postes de management, grâce à l'identification des potentiels féminins, au développement de leurs compétences, à un accompagnement spécifique et à la promotion de la mobilité interne.
- Garantir l'équité salariale, en fondant la rémunération sur les compétences et la performance et en allouant un budget dédié à la politique d'employeur responsable.
- Créer un environnement favorable à la mixité, exempt de comportements sexistes, promouvant la diversité et permettant un équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

En 2025, ST France a renforcé son dispositif de prévention des pratiques discriminatoires liées au genre à travers le projet Gender Balance Vision, dont l'objectif est de favoriser l'égalité de traitement et d'accès aux opportunités entre les femmes et les hommes à toutes les étapes de la vie professionnelle. Ce programme répond au risque identifié de sous-représentation des femmes dans certains métiers et / ou niveaux, en particulier dans les métiers STEM (Science, Technology, Engineering, Mathematics) et aux postes à responsabilité, et vise à lever les barrières structurelles pouvant constituer des formes de discrimination indirecte (plafond de verre, autocensure, manque de rôle modèles, biais inconscients).

Le dispositif d'actions déployé en 2025 s'articule autour de deux priorités complémentaires :

- Accroître l'accès des femmes aux postes de management, notamment via la Women Leadership Review, un processus structuré qui a analysé à ce jour plus de 1 000 profils, identifié plus de 500 talents potentiels, mobilisé plus de 300 managers et permis la constitution d'un vivier de plus de 100 futures managers.
- Créer un environnement de travail inclusif, en renforçant la formation des managers, en développant la prévention des incivilités et du sexisme, en améliorant l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle, et en promouvant des modèles féminins grâce à des campagnes thématiques, des actions de communication, des programmes d'engagement et des initiatives ciblées dans les filières STEM.

Ces actions, pilotées par la fonction RH et les équipes Diversité, Equité et Inclusion (DEI), contribuent à prévenir et atténuer les risques de discrimination, à améliorer la représentation féminine dans les parcours de carrière et à soutenir un climat de travail inclusif, en cohérence avec les exigences du devoir de vigilance et les valeurs de l'entreprise.

ST France a enregistré des progrès en 2025 quant à la représentation féminine à des postes de direction. Les femmes représentent désormais 43,6 % (+5,2 points vs 2024) des membres des instances dirigeantes et 18,3 % (+3,8 points vs 2024) des cadres dirigeants. Ces résultats traduisent une progression continue et confirment l'efficacité des actions engagées pour améliorer la représentation féminine aux postes à responsabilité.

Handicap et inclusion

Convaincue que la diversité est une grande richesse et une source de créativité, ST France a fait de son engagement en matière du handicap un axe majeur depuis plus de vingt ans. Dans le cadre de la prévention des pratiques discriminatoires, ST France met en œuvre des actions spécifiques en faveur des personnes en situation de handicap. ST France organise notamment le maintien dans l'emploi par des mesures d'adaptation et d'accompagnement. Des actions régulières de sensibilisation auprès des collaborateurs et des managers visent à déconstruire les idées reçues, réduire les stéréotypes et faire évoluer les pratiques professionnelles. Par ailleurs, ST France développe des collaborations avec le Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA), notamment pour des activités de sous-traitance, contribuant ainsi à favoriser un environnement de travail plus inclusif et à prévenir les risques de discrimination liés au handicap. Le programme handicap 2025 a structuré ses initiatives autour de la réduction de la méconnaissance, la levée des craintes et l'amélioration du vivre-ensemble.

Les dispositifs mis en place pour renforcer l'employabilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap ont permis une progression nette et durable du taux d'emploi des personnes en situation de handicap chez ST France. En 2009, l'Entreprise signait le premier accord France permettant de mutualiser les moyens et actions déployés. Depuis, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap a progressé et est passé de 2,8 % en 2009 à 5,9 % en 2025, avec une augmentation de 0,5 point par rapport à 2024 confirmant l'efficacité des mesures de prévention et des actions engagées.

TOP EMPLOYER 2026

Pour la 6^{ème} année consécutive, ST a reçu la certification "Top Employer" en France, délivrée par Top Employers Institute



Un dialogue social constructif au service de l'inclusion

ST France considère que la négociation collective est un enjeu majeur pour le développement de la politique sociale de l'entreprise et doit reposer sur la base d'un climat de confiance et de respect réciproques. Cela consiste à rechercher un consensus négocié au bénéfice de l'ensemble des parties, dans le respect d'intérêts parfois différents, et du rôle de chacun. En 2025, l'accord 2023-2025, signé par 3 des 4 organisations syndicales représentatives, a accompagné plus de 680 salariés et visé à prévenir les discriminations en assurant la reconnaissance du handicap, un accompagnement individualisé et la sécurisation des parcours professionnels. Un nouvel accord pour la période 2026-2028, négocié fin 2025, a été signé début 2026 par 3 organisations syndicales sur 4. Il prévoit la facilitation des démarches de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), des absences autorisées, des aménagements de poste, un suivi médical renforcé, des soutiens à la reconversion si nécessaire, ainsi qu'un budget dédié pour financer ces dispositifs et les actions de sensibilisation

Exemples d'actions

Type de risques	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2025
Pratiques discriminatoires	●	Sondage interne mené en 2025 auprès des managers, salariés concernés et acteurs handicap, pour identifier les besoins et attentes.
	●	Formation de managers aux enjeux du handicap.
	●	Mise à disposition d'un autodiagnostic santé & handicap, ayant recueilli 250 participations.
	●	Lancement d'une ligne externe de conseil Santé & Handicap pour accompagner les salariés.
	●	Cycle de conférences thématiques (déclaration RQTH, cancer et emploi, bipolarité, handicap invisible), totalisant plusieurs centaines de participants.
	●	Publication d'un cycle de témoignages de salariés sur Viva Engage, mettant en lumière différents types de handicaps (endométriose, malentendance, diabète).
	●	Participation au Handytech Trophy en tant que sponsor, ainsi qu'à plusieurs courses solidaires.
	●	Conférence sur l'intergénération 'Travailler ensemble dans un contexte générationnel' totalisant la participation de plus de 700 collaborateurs.
	●	Animation de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées sur les sites, avec ateliers Cécifoot, initiation à la langue des signes, quizz, stands ergonomiques et simulations immersives.
	●	Accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie et des conditions de travail pour la période 2023-2026 visant à la réduction des écarts constatés.
	●	Trois modules de développement à destination des femmes afin de préparer la prochaine génération de dirigeantes : Introduction to Women in Leadership (IWIL) pour les femmes cadres ; Women in Leadership (WIL) pour les femmes cadres moyens et Advanced Women in Leadership (AWIL) pour les femmes cadres supérieures et directrices.
	●	Déploiement du projet 'Gender Balance Vision' avec pour objectif d'équilibrer le rôle des femmes et des hommes dans la construction de l'avenir de notre entreprise.
	●	Formation : 3 800 collaborateurs formés en ligne sur la diversité et l'inclusion et plus de 580 participants aux ateliers sur les stéréotypes et biais inconscients.
	●	Organisation d'évènements dédiés à la diversité et l'inclusion à l'occasion de la journée mondiale de la Diversité.
●	Création de groupes de ressources ou ERG (Employee Ressource Group) afin de promouvoir l'inclusion sur le lieu de travail.	
●	Nouvel accord handicap 2026-2028 négocié fin 2025 et signé avec 3 des 4 organisations syndicales début 2026.	

- Groupe dont ST France
- ST France

RÉMUNÉRATION ET HORAIRES DE TRAVAIL

Description du risque	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Risque d'impact négatif sur les personnes lié au suivi insuffisant du respect des réglementations en matière de rémunération et d'horaires de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi insuffisant du respect des réglementations nationales et internationales du travail concernant les travailleurs (y compris les horaires excessifs). • Système de contrôle des temps de travail insuffisant. • Pratiques de rémunération et d'avantages sociaux à l'encontre des normes locales, internationales ou des règles du Groupe, ou non compétitives par rapport à celles des concurrents. 		

■ Criticité 4 ■ Criticité 3 ■ Criticité 2 □ Criticité 1

Evaluation

ST évalue régulièrement les risques d'impacts négatifs liés au respect des droits du travail, notamment ceux concernant la rémunération et l'organisation du temps de travail. Cette évaluation repose sur un dispositif de diligence raisonnable comprenant une analyse annuelle des risques menée par les équipes Développement Durable, complétée par des audits internes et externes intégrant des critères relatifs au temps de travail, aux salaires et au respect des normes fondamentales de l'OIT.

L'analyse s'appuie également sur la revue des processus RH directement liés à la rémunération et aux conditions de travail, notamment les politiques de rémunération, les critères d'augmentation, les processus de promotion et l'organisation du temps de travail.

Actions de prévention et d'atténuation

Pour prévenir et atténuer les risques identifiés en matière de rémunération et d'horaires de travail, ST déploie un ensemble d'actions structurées :

- des **politiques et procédures internes** encadrant les pratiques liées aux salaires, aux avantages sociaux, aux conditions de travail et à la gestion du temps de travail ;
- un **suivi régulier des heures travaillées et des périodes de repos**, permettant aux sites d'identifier rapidement tout écart et de mettre en œuvre les mesures correctives prévues dans la procédure de gestion du travail et des droits humains ;
- un **programme d'audits** comprenant :
 - des audits tierce-partie RBA tous les deux ans sur les plus grands sites de production, dont Crolles, Rousset et Tours en France ;
 - des audits internes relatifs à la gestion du travail et aux droits humains tous les trois ans maximum sur l'ensemble des sites de production de ST France, plus Grenoble, conduits par les équipes Développement Durable du Groupe.

Suivi et remédiation

Lorsque des non-conformités sont identifiées, notamment en matière de respect des obligations contractuelles, de durée du travail ou d'attribution des rémunérations et avantages, ST met en œuvre des plans d'actions correctifs adaptés.

Ces plans peuvent inclure la révision et la mise à jour de procédures, le déploiement de formations ciblées, la régularisation de situations individuelles ou le renforcement des dispositifs de contrôle interne. La mise en œuvre et l'efficacité des actions engagées font l'objet d'un suivi et d'une évaluation dans un délai maximal de douze mois, afin de s'assurer de la correction effective des écarts identifiés et de prévenir leur récurrence.

Le suivi d'indicateurs sociaux clés constitue un levier central du dispositif de vigilance. Il permet d'identifier de manière anticipée d'éventuels risques et d'orienter les actions correctives dans une logique d'amélioration continue.

Horaires de travail, temps de repos et charge de travail

ST veille au strict respect de la réglementation applicable en matière de durée du travail, de temps de repos et de congés. Des contrôles réguliers sont mis en place afin de prévenir les dépassements des durées légales et toute situation de surcharge de travail.

Les indicateurs sociaux suivis dans ce cadre portent notamment sur les heures et jour travaillés et les périodes de repos. Leur analyse permet d'identifier d'éventuels déséquilibres et de déclencher, le cas échéant, des actions correctives visant à protéger la santé et la sécurité des salariés.

Rémunération et équité salariale

ST porte une attention particulière au respect des principes d'équité, de transparence et de non-discrimination en matière de rémunération. Les politiques salariales font l'objet d'analyses régulières, notamment lors des campagnes d'augmentations annuelles, selon des critères objectifs tels que le genre, l'âge, l'ancienneté, la performance et la catégorie d'emploi.

Ces analyses permettent d'identifier tout écart non justifié et, le cas échéant, de mettre en œuvre des actions correctives appropriées.

Sur ses sites en France, ST déploie des mesures spécifiques visant à renforcer l'équité salariale, incluant :

- un budget dédié à la correction des écarts de rémunération ;
- un accompagnement renforcé des premiers niveaux de salaire ;
- l'intégration des évolutions du SMIC et du salaire minimum hiérarchique prévu par la Convention collective nationale de la métallurgie ;
- une analyse spécifique des situations des salariés absents de longue durée ou en congé parental, afin de prévenir tout risque de décrochage salarial.

Ces dispositifs contribuent à garantir une rémunération conforme aux exigences légales et conventionnelles, ainsi qu'au respect des droits humains fondamentaux.

Exemples d'actions

Type de risques	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2025
Rémunération et horaires de travail	●	Paieement de tous les stagiaires y compris les stages de moins de 8 semaines (hors stage découverte).
	●	Amélioration du système de notification des managers en cas d'anomalie de temps de travail (p. ex., irrégularité ou absence de pointage).
	●	Formation et sensibilisation des tuteurs à la gestion du temps de travail des stagiaires.
	●	Amélioration du système de gestion des travailleurs intérimaires, assortie d'un contrôle renforcé de la conformité des données de temps de travail.
	●	Renforcement du contrôle des heures supplémentaires, de la conformité aux périodes de repos et la gestion des congés grâce à un suivi régulier automatisé, permettant d'anticiper les situations à risque.
	●	Intégration systématique des sujets droits humains dans les parcours d'intégration des nouveaux employés et renouvellement chaque année pour les équipes des sites de production.

- Groupe dont ST France
- ST France



Des ateliers de rémunération

ST France a mis en place depuis 2025 une série de groupes de discussion, appelés "Ateliers de rémunération", avec les représentants du personnel. La préparation à l'entrée en vigueur de la Directive européenne sur la transparence des rémunérations a ainsi pu être discutée, avec l'intervention d'un conseiller extérieur. Ces ateliers permettent plus généralement un dialogue régulier avec les parties prenantes internes et offrent un espace de discussion sur le fonctionnement actuel des politiques de rémunération, la compréhension des attentes réglementaires à venir, ainsi qu'un lieu de recueil d'idées d'amélioration et de retours d'expérience.

Grâce à ces échanges, ST renforce la transparence et la co-construction autour des enjeux de rémunération, et garantit que les évolutions futures s'appuient sur une démarche partagée avec les acteurs concernés, conformément aux principes du Plan de Vigilance.

DONNÉES PERSONNELLES

Description du risque	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Risque d'impact négatif sur les personnes lié à une protection insuffisante des données personnelles.	<ul style="list-style-type: none"> Défaillances ou inadéquation des mesures de gestion, protection / sécurisation des données personnelles facilitant leur vol / perte ou leur mauvaise utilisation et pouvant donner lieu à une atteinte aux droits et aux libertés des personnes concernées. 		

■ Criticité 4 ■ Criticité 3 ■ Criticité 2 □ Criticité 1

Evaluation

La protection des données personnelles constitue un enjeu majeur de vigilance et de conformité pour ST, au regard des obligations légales applicables et des risques associés au traitement des informations relatives aux collaborateurs.

Conformément au RGPD et aux principaux textes internationaux en matière de protection des données, ST structure sa démarche autour de quatre principes fondamentaux : l'information des personnes concernées, la limitation des finalités et la minimisation des données collectées, la licéité et la transparence des traitements, ainsi que la mise en place de mesures de sécurité adaptées.

La protection des données personnelles est intégrée au Code de Conduite de ST, qui pose les principes directeurs d'un traitement responsable et renvoie aux politiques internes applicables.

L'évaluation du risque intègre également les enjeux spécifiques de cybersécurité, compte tenu de leur impact potentiel sur la protection des données personnelles.

ST suit une approche proactive comprenant l'analyse des menaces, la surveillance des vulnérabilités, l'évaluation de l'efficacité des contrôles de sécurité et l'identification des risques d'incidents impliquant des données.

Actions de prévention et d'atténuation

ST a déployé un cadre opérationnel complet visant à prévenir les risques liés au traitement des données personnelles et à assurer leur protection au sein de l'ensemble du Groupe. Ce dispositif s'appuie sur un ensemble cohérent de politiques et procédures encadrant les règles de traitement des données, les droits des personnes concernées, la transparence, les transferts de données, ainsi que la gestion des incidents et violations.

La prévention repose également sur un investissement constant dans la sensibilisation et la formation. Tous les employés amenés à manipuler des données personnelles suivent une formation obligatoire tous les deux ans, complétée par des campagnes régulières de sensibilisation aux bonnes pratiques et aux risques associés.

Par ailleurs, chaque nouvel employé est tenu de suivre une formation d'introduction dédiée à la protection des données personnelles dès son arrivée afin d'assurer un niveau homogène de compréhension et de conformité à l'échelle mondiale.

En 2025, ST a renforcé ses dispositifs de cybersécurité afin de prévenir les incidents susceptibles d'affecter les données personnelles. Ces actions incluent des campagnes de sensibilisation aux cybermenaces, ainsi qu'un investissement accru dans les capacités internes de détection et de réponse aux incidents, de gestion des vulnérabilités et de récupération après incident. Une surveillance proactive des menaces et de l'efficacité des contrôles de sécurité est également assurée pour maintenir un haut niveau de protection.

Enfin, des ressources humaines et financières spécifiques sont allouées à la protection des données et à la sécurité de l'information.

La gouvernance repose sur un pilotage conjoint : le Département "Corporate Compliance, Ethics & Privacy" supervise les sujets liés à la conformité du traitement des données personnelles aux lois applicables, tandis que l'Information Security Team, rattachée au département Digital Transformation & Information Technology, assure la gestion de la sécurité de l'information et de la cybersécurité.

Exemples d'actions

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2025
Données personnelles	●	Formation à la protection des données personnelles pour tous les employés qui traitent des données personnelles à quelque niveau que ce soit.
	●	Campagnes de sensibilisation aux risques d'incident affectant les données personnelles.

● Groupe dont ST France
● ST France

4.2 Santé et sécurité

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

L'évaluation des risques est réalisée de façon distincte pour les sites de production, les centres de R&D et les bureaux de Ventes & Marketing.

Santé et sécurité			ST France	
			Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Type de risques	Description du risque	Illustration de situations potentielles		
Accidents du travail (y compris accidents de trajet et déplacements professionnels)	Risque d'impact négatif sur la santé et la sécurité des personnes lié aux accidents sur le lieu de travail, aux accidents de trajet et / ou en déplacement professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> Cas d'accidents du travail à l'origine de dommages corporels ou de décès sur les sites de l'entreprise, et où l'environnement de travail est mis en cause (p. ex., travail en hauteur non sécurisé, environnement encombré, ou mal éclairé, sol glissant / instable) ou en déplacement professionnel. Cas d'accidents de trajet domicile-lieu de travail. 		
Maladies professionnelles	Risque d'impact négatif sur la santé des personnes lié aux maladies professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> Cas de maladies professionnelles en raison de conditions inadéquates et / ou dangereuses de l'exercice de l'activité des employés, p. ex., exposition à des produits chimiques et TMS - troubles musculo-squelettiques. 		
Risques psycho-sociaux	Risque d'impact négatif sur la santé des personnes lié à des situations de stress, d'épuisement professionnel, voire de burn-out.	<ul style="list-style-type: none"> Situations d'épuisement professionnel, de stress ou de burn-out. 		
Environnement et qualité de vie au travail	Risque d'impact négatif sur la santé et la sécurité des personnes lié à un environnement de travail et / ou d'hébergement inadéquat.	<ul style="list-style-type: none"> Menaces sur la santé ou la sécurité d'un employé à cause de l'environnement de travail des sites et / ou d'un hébergement inadéquat (p. ex., équipements de travail inappropriés, mise en cause des conditions de restauration, sanitaires et sécuritaires). 		

Criticité 4
 Criticité 3
 Criticité 2
 Criticité 1

APPROCHE ET POLITIQUES

ST promeut une culture de santé, de sécurité et de bien-être au travail pour ses employés et ses sous-traitants, en adoptant une approche proactive fondée sur la prévention et l'anticipation des risques. Sa politique Santé et Sécurité au travail, disponible sur www.st.com, définit les principes directeurs permettant d'établir, mettre en œuvre et améliorer en continu son système de management de la santé et de la sécurité, afin de prévenir les impacts négatifs potentiels sur les travailleurs. Cette politique s'applique à l'ensemble de ses salariés, de ses activités, de ses sites et de ses produits dans le monde, ainsi qu'aux employés de la chaîne de valeur présents sur site.

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Description du risque	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Risque d'impact négatif sur la santé et la sécurité des personnes lié aux accidents sur le lieu de travail, aux accidents de trajet et / ou en déplacement professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> Cas d'accidents du travail à l'origine de dommages corporels ou de décès sur les sites de l'entreprise, et où l'environnement de travail est mis en cause (p. ex., travail en hauteur non sécurisé, environnement encombré, ou mal éclairé, sol glissant / instable) ou en déplacement professionnel. Cas d'accidents de trajet domicile-lieu de travail. 		
Risque d'impact négatif sur la santé des personnes lié aux maladies professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> Cas de maladies professionnelles en raison de conditions inadéquates et / ou dangereuses de l'exercice de l'activité des employés, p. ex., exposition à des produits chimiques et TMS - troubles musculo-squelettiques. 		

■ Criticité 4 ■ Criticité 3 ■ Criticité 2 □ Criticité 1

Evaluation

ST évalue de manière continue les risques susceptibles d'affecter la santé et la sécurité de ses collaborateurs et des sous-traitants travaillant sur ses sites. Cette évaluation s'appuie sur un système de management santé et sécurité déployé à l'échelle mondiale, fondé sur la hiérarchie des mesures de maîtrise des risques et sur un pilotage structuré par indicateurs.

Actions de prévention et d'atténuation

Pour réduire et maîtriser les risques identifiés, ST déploie un ensemble complet d'actions fondé sur la prévention, la formation et l'implication managériale. Le programme Safety First, en place depuis 2013, constitue un outil central d'action : il permet d'analyser les incidents, presque accidents, comportements à risques et conditions dangereuses à travers des audits, des inspections sur le terrain, des visites managériales et les retours des équipes Santé et Sécurité, des employés, ainsi que des équipes médicales. Chaque incident fait l'objet d'une analyse des causes, permettant la définition de mesures correctives et préventives appropriées, en collaboration avec le management concerné, dans une logique d'amélioration continue et d'atteinte de l'objectif de zéro accident.

62 000 +
heures de formation Environnement, Hygiène et Sécurité (EHS) délivrées pour ST France en 2025

En 2025, cette démarche a été renforcée par un suivi régulier des indicateurs liés aux contrôles opérationnels, à la préparation aux situations d'urgence et à l'efficacité des mesures de prévention. L'analyse de la sinistralité a permis d'identifier des risques prioritaires — notamment les chutes et glissades lors des déplacements sur site et la mauvaise utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) — donnant lieu à des diagnostics spécifiques par site et à des revues régulières consolidées au niveau du Groupe. L'implication concrète des managers, au travers des visites de sécurité, inspections et échanges sur le terrain, renforce la culture de la sécurité au travail et promeut l'adoption de comportements sûrs. En 2025, ST a poursuivi le déploiement de formations globales et locales, destinées à répondre aux risques identifiés, aux exigences légales et à préparer les situations d'urgence. Les sites ont également organisé de nombreux événements sécurité — Safety Weeks, ateliers thématiques, initiatives locales — et ont célébré la Journée mondiale de la Sécurité et de la Santé au travail, renforçant la vigilance collective et le partage de bonnes pratiques. En complément, un nouveau standard Groupe a été élaboré en 2025 pour prévenir les chutes et glissades, avec une analyse d'écarts réalisée sur chaque site afin de définir des plans d'action adaptés. Des actions ciblées ont également été menées localement, comme par exemple sur le site de Crolles, qui a renforcé la signalisation et la communication sur les circulations internes et déployé une nouvelle charte de sécurité.



Une charte sécurité issue du terrain

Grâce à une enquête dédiée, le site de Crolles a pu recueillir les perceptions, attentes et préoccupations de ses collaborateurs en matière de sécurité. Ces retours, enrichis par les comportements observés sur le terrain, ont servi de base à la construction d'une charte sécurité destinée à renforcer la vigilance.

Élaborée notamment à partir des contributions des parties prenantes internes, cette charte traduit l'engagement à promouvoir une culture de prévention partagée, à encourager l'adoption des bonnes attitudes et à responsabiliser l'ensemble des acteurs. Elle a pour finalité de garantir un environnement de travail plus sûr, protecteur et durable, au bénéfice de toutes les parties prenantes. Une campagne de sensibilisation sur les différentes thématiques de cette charte a été menée tout au long de 2025.

20 000 +
visites de sécurité terrain
réalisées en 2025 par
les managers de ST France

Exemples d'actions

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2025
Accidents du travail et maladies professionnelles	●	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'événements liés à la sécurité sur les sites, ouverts à tous les employés dont l'objectif global est de sensibiliser, d'explorer de nouvelles idées et de partager les meilleures pratiques, en mettant l'accent sur la prévention (p. ex. "safety weeks", "safety days", ateliers de prévention sur les produits chimiques, ateliers d'ergonomie, ateliers de sensibilisation à la sécurité, présentations thématiques, etc.).
Accidents du travail	●	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation régulière pour identifier, recenser et analyser les risques, puis à les apprécier, pour définir les actions de prévention les plus appropriées (tous les sites).
	●	<ul style="list-style-type: none"> Commission Zéro Accident de travail avec un programme de réduction des risques lors des déplacements (sites de Crolles, Grenoble, Rousset et Tours). Analyses des causes des accidents et propositions d'actions lors de réunions mensuelles (tous les sites).
	●	<ul style="list-style-type: none"> Campagnes de sensibilisation sur les recommandations à adopter lors des déplacements (site de Crolles).
Maladies professionnelles	●	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de mise à disposition d'un kit de sécurité dans le cadre de l'accord déplacements durables et atelier entretien et réparation vélo à fréquence régulière (sites de Crolles, Grenoble, Rousset et Tours).
	●	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation régulière de la composition, des dangers et des conditions d'utilisation des substances et matériaux chimiques sur chaque site de production par des commissions dédiées.
	●	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un programme de surveillance médicale qui comprend la biosurveillance (qui évalue l'exposition d'un individu aux produits chimiques naturels et synthétiques sur la base de l'analyse d'échantillons de tissus et de fluides humains).
	●	<ul style="list-style-type: none"> Analyses régulières de l'air dans les zones de travail afin de vérifier l'efficacité des mesures de gestion des risques (les résultats sont comparés aux valeurs limites d'exposition (VLE) applicables). Si les résultats indiquent que la VLE a été dépassée, ST prend des mesures immédiates pour identifier et traiter la source du problème et mettre en œuvre des mesures correctives afin de garantir un environnement de travail sûr. En 2025, en France, ST a effectué plus de 650 mesures, qui se sont toutes révélées inférieures à la VLE applicable.
	●	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un guide d'installation au poste de travail sur écran par les équipes de Prévention et santé au travail des sites de Grenoble, Crolles et Tours.
	●	<ul style="list-style-type: none"> Comité ergonomie (Tours). Mise en place d'un exosquelette pour réduire les contraintes des opérateurs et les aider à soulever et reposer des charges lourdes (Rousset). Mise en place de potence d'aide au levage de pièces pour réduire les contraintes des employés (Tours).

● Groupe dont ST France

● ST France

RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Description du risque	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Risque d'impact négatif sur la santé des personnes lié à des situations de stress, d'épuisement professionnel, voire de burn-out.	• Situations d'épuisement professionnel, de stress ou de burn-out.		

■ Criticité 4 ■ Criticité 3 ■ Criticité 2 □ Criticité 1

Evaluation

ST évalue de manière systématique les risques psychosociaux grâce à une approche structurée combinant le dispositif STCare, les analyses QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail), l'accord RPS de 2022, et les travaux des instances représentatives (CSSCT, CSE). Le programme STCare permet un suivi trimestriel de quatre indicateurs clés — stress, anxiété, dépression, risque de burn-out — complété depuis 2025 par un indice de bien-être basé sur dix critères (environnement, charge de travail, culture, rythmes, etc.), utilisé par chaque site pour évaluer et identifier des axes d'amélioration. L'évaluation intègre également les retours des psychologues, du service de santé au travail et les analyses menées dans le cadre de la prévention des risques professionnels, selon les trois niveaux primaires, secondaires et tertiaires.

Les principales catégories de facteurs de risques (intensité et charge de travail, insécurité de l'emploi, rapports sociaux, exigences émotionnelles, autonomie, conflits de valeurs) font l'objet d'une évaluation régulière et d'une remontée structurée via les cellules pluridisciplinaires, les psychologues de site, les rapports d'experts, les groupes de travail sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et les comités RPS des sites.

Actions de prévention et d'atténuation

ST déploie un ensemble complet d'actions de prévention des risques psychosociaux, reposant sur le dispositif STCare qui constitue le socle de prévention standard. En 2025, ce dispositif a été renforcé par des mesures dédiées à l'accompagnement dans le cadre de transformations organisationnelles menées par le Groupe, dont :

- des permanences assurées par des psychologues spécialisés dans le changement, selon une fréquence adaptée à chaque site (quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle) ;
- un pilotage local et national assuré par des psychologues référents ;
- des ateliers collectifs sur les thématiques de prévention des RPS & d'accompagnement de la transformation, charge de travail et accompagnement d'équipe.

Dans le cadre du projet de remodelage de l'empreinte industrielle du Groupe, ST France a conclu en 2025 un accord de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP), destiné à anticiper les évolutions des métiers, sécuriser les parcours professionnels et soutenir l'employabilité. Ce dispositif comprend notamment un accompagnement RH renforcé, des espaces carrières animés avec l'appui d'un prestataire spécialisé (ayant

reçu plus de 1 100 salariés), des parcours de mobilité et de reconversion (upskilling et reskilling), la transmission structurée des savoirs, des formations dédiées aux métiers en transition, ainsi que des événements carrière. Des dispositifs complémentaires ont été déployés afin de réduire les risques psychosociaux, tels que des espaces d'écoute et de soutien psychologique, des ateliers de gestion du stress et des émotions, ainsi qu'un appui méthodologique aux équipes managériales pour évaluer les impacts des réorganisations sur les conditions de travail, la charge mentale et le climat social. Des sessions de formation et de sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux ont été organisées tout au long de l'année. En parallèle, ST France a lancé en 2025, un programme pilote de Premier Secours en Santé Mentale (PSSM), comprenant une formation certifiante de deux jours pour renforcer les capacités de repérage et d'intervention face aux situations de détresse psychologique.

La politique de prévention s'appuie sur des dispositifs d'alerte et de régulation, la mise à jour régulière des DUERP sur chaque site et des comités de suivi dédiés, assurant une gestion continue et coordonnée des risques.

L'ensemble de ces mesures constitue un dispositif robuste et structuré, permettant à ST de prévenir, d'anticiper et de traiter efficacement les risques psychosociaux.

Exemples d'actions

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2025
Risques psychosociaux RPS	●	Actions d'évaluation et de prévention des RPS et mise en place de cellules pluridisciplinaires.
	●	Partenariat avec Eutelmed, une plateforme de soins de santé qui offre un accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à une assistance confidentielle dédiée.
	●	Plus de 5 500 actions de formation couvrant l'ensemble des facteurs de risques (intensité et temps de travail, exigences émotionnelles, autonomie, rapports sociaux, conflits de valeurs, insécurité professionnelle).
	●	Plus de 1 300 salariés formés au facteur de risque "rapports sociaux" (biais, feedback, prévention des conflits, prévention des violences sexistes et sexuelles).
	●	Déploiement de la formule "Prévenir les RPS – Managers" et de sessions de codéveloppement.
	●	Conférences annuelles RPS ayant sensibilisé plusieurs centaines de collaborateurs, notamment sur la prévention de l'anxiété.

● Groupe dont ST France ● ST France

4.3 Environnement

EXTRAIT DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

L'évaluation des risques est réalisée de façon distincte pour les sites de production, les centres de R&D et les bureaux de Ventes et Marketing.

Le niveau de criticité de la majorité des risques reste stable à l'exception des deux cas suivants :

- **Consommation énergétique** : le niveau de criticité de l'impact négatif lié à la consommation énergétique a été revu à la baisse en 2025 en prenant en compte le fait, entre autres, que les particuliers et les sites de production de ST sont alimentés par des boucles distinctes, ce qui limite l'impact potentiel sur les usagers. De plus, avec la signature de contrats d'achat d'énergie (Power Purchase Agreements), ST contribue au développement d'infrastructures d'électricité renouvelable et vise à réduire son empreinte carbone.

- **Biodiversité** : le niveau de criticité de l'impact négatif lié à la biodiversité a été revu à la baisse en 2025 en prenant en compte les progrès du programme Biodiversité en place sur tous les sites français. Par ailleurs, certains enjeux majeurs ayant un impact sur la biodiversité – comme le changement climatique, la gestion de l'eau, la pollution et l'utilisation de produits chimiques, sont abordés dans le cadre des risques spécifiques identifiés et font l'objet de programmes dédiés distincts.

Environnement			ST France	
Type de risques	Description du risque	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Changement climatique	Risque d'impact négatif sur l'environnement lié aux émissions de gaz à effets de serre (GES).	• Insuffisance et / ou non-pertinence des mesures d'atténuation de l'empreinte carbone.		
Consommation énergétique	Risque d'impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation d'énergie.	• Impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation d'énergie des opérations.	↘	
Utilisation des ressources en eau	Risque d'impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation en eau.	• Tensions sur le partage et l'accès aux ressources en eau liées aux activités de ST, de manière temporaire ou durable, dans l'environnement immédiat ou éloigné.		
Utilisation d'autres ressources naturelles	Risque d'impact négatif sur l'environnement lié à l'utilisation de ressources naturelles (hors eau et énergie) non renouvelables.	• Effort de sobriété insuffisant dans un contexte de ressources naturelles limitées (p. ex. silicium).		
Pollution (eau, sol, air)	Risque d'impact négatif sur les écosystèmes et les personnes lié à une pollution de l'eau, de l'air, ou des sols et sous-sols.	• Contamination ou détérioration temporaire ou irréversible, de manière graduelle / chronique ou accidentelle, des eaux et /ou des sols et sous-sols à la suite de rejets d'effluents accidentels ou mal traités, ou hérités d'une pollution historique ou voisine. • Émissions atmosphériques supérieures aux seuils réglementaires en vigueur, épisodiquement ou de façon chronique.		
Transport, stockage et utilisation de matières dangereuses	Risque d'impact négatif sur l'environnement et les personnes résultant d'accidents lors du transport, du stockage ou de l'utilisation de matières ou produits dangereux.	• Accident lors du transport, du stockage et / ou de l'utilisation de matières ou produits dangereux, en colis, en vrac, dans des canalisations ou citerne, pouvant entraîner des dommages humains et / ou environnementaux.		
Gestion des déchets et recyclage	Risque d'impact négatif sur l'environnement et les personnes lié à la mise en décharge de déchets.	• Pollution environnementale et / ou sanitaire, épisodique ou répétitive, portant atteinte à l'environnement et / ou à la santé humaine potentiellement imputée à une gestion inappropriée des déchets.		
Biodiversité (y compris artificialisation des sols)	Risque d'impact négatif sur la biodiversité généré par les activités et l'utilisation du foncier.	• Atteinte, de manière temporaire ou irréversible, à la biodiversité des écosystèmes et des espèces environnantes, potentiellement impactées par les activités de l'entreprise (p. ex., nuisances, vibrations, éclairages). • Gestion et utilisation du foncier inefficace dans un contexte de non-artificialisation nette des sols.	↘	

■ Criticité 4 ■ Criticité 3 ■ Criticité 2 □ Criticité 1

APPROCHE ET POLITIQUES

ST mène ses activités dans une démarche de responsabilité environnementale. Si ses solutions technologiques contribuent à répondre à des enjeux environnementaux et sociétaux, ses activités industrielles utilisent des ressources telles que l'eau, l'énergie et des substances chimiques, susceptibles de générer des impacts négatifs sur l'environnement.

La réduction de son impact environnemental constitue donc une priorité.

L'approche de ST est encadrée par sa politique environnementale globale, applicable à l'ensemble de ses entités et salariés dans le monde. Cette politique vise à limiter les impacts et risques environnementaux liés à ses propres activités et à celles de ses fournisseurs. Elle prévoit notamment :

- le maintien d'un système de management environnemental fondé sur des standards reconnus ;
- la mise en œuvre de mesures de contrôle, d'audits et d'améliorations continues ;
- le maintien des certifications environnementales sur tous les sites de fabrication et principaux sites R&D ;
- le respect des réglementations environnementales internationales et locales ;
- la formation des salariés et l'information des parties prenantes ;
- le développement de partenariats durables avec des fournisseurs engagés.

La politique Eau, quant à elle, vise à prévenir et maîtriser les impacts liés à l'usage et à la qualité de la ressource, au moyen d'une gouvernance déployée sur l'ensemble des sites industriels et d'un suivi régulier des flux et bilans hydriques.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de remodelage de l'empreinte industrielle du Groupe, un processus structuré est en place afin d'évaluer les impacts environnementaux des évolutions industrielles en comparant les consommations actuelles et prévisionnelles (énergie, eau, effluents, produits chimiques, émissions atmosphériques et GES). Les données disponibles indiquent que les consommations devraient rester stables ou diminuer sur les principaux sites de production en France.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

La fabrication des semiconducteurs repose sur des procédés industriels de haute précision nécessitant des environnements ultra contrôlés et l'utilisation de technologies avancées. Ces exigences opérationnelles génèrent des émissions de GES.

Description du risque	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Risque d'impact négatif sur l'environnement lié aux émissions de gaz à effets de serre (GES).	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance et / ou non-pertinence des mesures d'atténuation de l'empreinte carbone. 		

■ Criticité 4 ■ Criticité 3 ■ Criticité 2 □ Criticité 1

Evaluation

ST suit ses émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1, 2 et certaines catégories du Scope 3) grâce à un système centralisé de collecte de données et à des rapports mensuels, trimestriels et annuels. Les résultats sont analysés lors de revues trimestrielles réunissant les équipes Environnement des sites et du Groupe. Ce dispositif permet d'apprécier l'évolution des émissions, d'identifier les écarts et de définir les mesures de prévention ou d'atténuation nécessaires.

Actions de prévention et d'atténuation

Le changement climatique constitue un axe majeur de la politique environnementale de ST. En 2020, l'entreprise s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2027 pour ses émissions directes (Scope 1) et indirectes liées à l'énergie (Scope 2), ainsi que pour certaines catégories du Scope 3 (transport, voyages d'affaires et déplacements domicile/travail). Cet engagement s'appuyait notamment sur une étape intermédiaire validée par la SBTi, visant une réduction de 50 % des émissions absolues de GES (scopes 1 et 2, approche marché) entre 2018 et 2025 et l'approvisionnement à 80 % en énergies renouvelables d'ici 2025. ST a atteint ces deux objectifs intermédiaires en 2025.

En 2024, deux nouveaux objectifs ont été définis au niveau du Groupe : la réduction absolue de 20 % des émissions de GES des Scopes 1 et 2 d'ici 2030 ; et la réduction absolue des émissions de Scope 3 amont de 10 % d'ici 2030, puis de 20 % d'ici 2035, par rapport à celles de 2024 (voir [page 61](#)).

Emissions directes - Scope 1

L'utilisation de gaz de procédés à fort impact climatique (climate adverse process gases - CAPG) est inhérente pour certaines étapes de fabrication des semiconducteurs, en l'absence d'alternatives techniques viables. En raison de leur fort potentiel de réchauffement global, ces gaz représentent la principale source d'émissions directes (Scope 1) de ST. Il est donc essentiel d'en réduire la consommation et de s'assurer que leurs émissions soient correctement traitées au moyen de systèmes d'abattement. Ces équipements ont pour fonction de capter et traiter les gaz émis par les procédés industriels, afin de les neutraliser et de diminuer leur concentration avant leur rejet dans l'atmosphère.

ST a pour objectif au niveau Groupe de traiter au moins 90 % de ses émissions liées aux CAPG d'ici 2030. Pour cela ST agit au niveau sectoriel, en collaboration avec des experts, partenaires et fournisseurs afin de diminuer l'usage des CAPG ou les substituer par des alternatives moins émissives.

En France, les solutions en place dans tous les sites de production ont permis d'atteindre en 2025 un taux d'abattement de CAPG de plus de 90 %, traduisant une réduction de l'impact climatique des activités de ST.

Emissions directes – Scope 2

Pour réduire les impacts liés à ses émissions indirectes (Scope 2), ST déploie une stratégie combinant augmentation de la part d'électricité renouvelable et amélioration de l'efficacité énergétique de ses opérations (voir [page 41](#)). ST vise un approvisionnement à 100 % d'électricité renouvelable d'ici fin 2027.

Pour atteindre cet objectif, ST met en œuvre :

- le développement de contrats d'achat d'électricité renouvelable (PPAs) ;
- l'acquisition de certificats d'énergie renouvelable, selon une feuille de route annuelle pilotée par l'organisation des Achats ;
- l'installation de capacités de production d'énergie renouvelable sur site lorsque cela est techniquement possible.

Emissions indirectes de scope 3 – Focus sur les trajets domicile-travail

ST met en place différentes mesures pour réduire les émissions de Scope 3 liées aux trajets domicile / travail.

Les sites encouragent les mobilités bas-carbone notamment par :

- le covoiturage, via des plateformes dédiées et des dispositifs incitatifs ;
- l'usage des transports en commun, soutenu par la prise en charge partielle des abonnements ;
- la mise à disposition de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- les mobilités actives, avec une prise en charge financière partielle des équipements pour les vélos / trottinettes et leurs recharges ;
- le recours au télétravail, permettant de réduire la fréquence des déplacements.

Ces actions contribuent à diminuer les émissions associées aux déplacements quotidiens des employés.

Exemples d'actions

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2025
Changement climatique	●	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement des programmes de réduction ou de substitution par des gaz à moindre impact de réchauffement climatique (tous les sites de production). • Suivi du bon fonctionnement des unités d'abattement des composés perfluorés (PFC).
	●	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de contrôles périodiques par des organismes agréés indépendants, permettant de garantir un bon rendement de combustion, conformément à la réglementation applicable (tous les sites de production).
	●	<ul style="list-style-type: none"> • 84 % de l'électricité consommée provient d'énergie renouvelable (sites de Grenoble, Tours, Rousset, Crolles et Rennes back-end).
	●	<ul style="list-style-type: none"> • Incitation à la mise en place de solutions de transport durable des employés, en promouvant la mobilité douce, y compris le covoiturage, pour les trajets domicile-travail.
	●	<ul style="list-style-type: none"> • Challenge "Mai à Vélo" incitant les employés à privilégier le vélo pour rejoindre leur lieu de travail. Plus de 600 collaborateurs des sites ST en France ont parcouru près de 55 600 km, soit 18 000 de plus qu'en 2024.
	●	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du déploiement d'une solution de covoiturage sur le site de Rousset avec plus de 600 inscrits, plus de 40 000 trajets effectués et de 350 000 km évités depuis sa mise en place en mars 2022.
	●	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du programme de décarbonation de la chaîne d'approvisionnement (voir page 61).
	●	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences au niveau France sur l'approche neutralité carbone de ST et les actions menées, totalisant la participation de plusieurs centaines de collaborateurs.
	●	<ul style="list-style-type: none"> • Signature début 2025 d'un contrat de fourniture d'énergie d'électricité renouvelable produite par 2 fermes éolienne et solaire en France, d'un volume total de 1,5 TWh sur une durée de 15 ans.
	●	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'un contrat d'achat d'électricité (PPA) de 15 ans pour la fourniture d'environ 780 GWh d'électricité renouvelable, provenant de trois parcs solaires aux sites de ST en France à partir de 2027.

- Groupe dont ST France
- ST France

84 %
part de l'électricité
d'origine renouvelable

(Périmètre couvert : Crolles, Grenoble,
Rennes back-end, Rousset, Tours)

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

La fabrication des semiconducteurs est un procédé industriel à forte intensité en énergie en raison des équipements et conditions de production très exigeants.

Description du risque	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Risque d'impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation d'énergie.	<ul style="list-style-type: none"> Impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation d'énergie des opérations. 	↘	

■ Criticité 4 ■ Criticité 3 ■ Criticité 2 □ Criticité 1

Le niveau de criticité de l'impact négatif lié à la consommation énergétique a été revu à la baisse en 2025 en prenant en compte le fait, entre autres, que les particuliers et les sites de production de ST sont alimentés par des boucles distinctes, ce qui limite l'impact potentiel sur les usagers. De plus, avec la signature de contrats d'achat d'énergie (Power Purchase Agreements), ST contribue au développement d'infrastructures d'électricité renouvelable et vise à réduire son empreinte carbone.

Evaluation

ST évalue, au regard de ses impacts indirects, les émissions associées à son électricité achetée (Scope 2), en suivant notamment l'avancée des projets d'économie d'énergie, la consommation d'électricité et la part d'énergie renouvelable. Les données sont consolidées et réexaminées trimestriellement pour mesurer les émissions et suivre la trajectoire vers les objectifs fixés.

Actions de prévention et d'atténuation

Amélioration de l'efficacité énergétique

ST met en œuvre un programme structuré d'économie d'énergie visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses sites.

Ces actions incluent :

- des projets de réduction de consommation à production équivalente ;
- une maintenance renforcée et la modernisation des équipements industriels ;
- l'installation de systèmes numériques de suivi de la consommation énergétique sur tous les sites de fabrication ;
- la réalisation régulière d'audits ISO 50001 par des tiers indépendants pour garantir un système de management de l'énergie performant ;
- le pilotage d'une feuille de route énergie Groupe, accompagnée d'un suivi mensuel des progrès et des investissements.

ST s'est également fixé l'objectif de réaliser chaque année des économies d'énergie pour atteindre 100 GWh cumulés d'ici 2035 par rapport à l'année de référence 2024. Les économies ne sont comptabilisées qu'une fois les projets finalisés et dotés de capacités de mesure fiables.

Les sites de production en France contribuent activement à cet effort. A fin 2025, les projets engagés en France ont permis d'atteindre 2,8 GWh d'énergie économisée (14 GWh au niveau Groupe), en ligne avec la trajectoire définie.

Plus de détails sont disponibles dans le [rapport annuel \("2025 Annual Report"\)](#) du Groupe ST.

Comité sobriété énergétique

Depuis 2022, ST France a instauré un comité sobriété énergétique chargé de piloter et suivre les programmes de réduction de consommation d'énergie sur tous les sites français. Sous l'impulsion de la Présidente de ST France, ce comité se réunit chaque trimestre.

Les actions s'articulent autour de trois axes :

- Installations industrielles et salles blanches : optimisation des procédés et équipements, éclairage LED, sélection d'infrastructures à haute performance énergétique ;
- Bureaux et espaces tertiaires : gestion optimisée du chauffage / climatisation, extinction automatique des équipements et éclairages, déploiement de LED, amélioration de l'efficacité énergétique des salles informatiques ;
- Coordination avec les parties prenantes externes : travail conjoint avec les opérateurs d'électricité, gestionnaires de réseau et autorités publiques pour renforcer la résilience énergétique.

Ces mesures ont permis de renforcer durablement les programmes structurels d'efficacité énergétique.

2815

MWh d'énergie économisée en 2025

(Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes back-end, Rousset, Tours)

Exemples d'actions

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2025
Consommation énergétique	●	• Mise en place et optimisation de solutions de refroidissement (freecooling) sur les sites de Crolles, Rousset et Tours.
	●	• Remplacement d'équipements par des modèles Haute Efficacité sur les sites de Crolles et Rousset.
	●	• Optimisation énergétique par l'utilisation de jumeaux numériques sur le site de Rousset. Modèles mathématiques de simulation du fonctionnement des centrales de production d'eau glacée, utilisés pour identifier et garantir en permanence le point de fonctionnement optimal.
	●	• Installation d'éclairage LED sur différents sites.
	●	• Cycle de conférences sur les émissions de GES carbone et l'électricité renouvelable, totalisant la participation de plusieurs centaines de participants.
	●	• Production de 2 678 MWh d'énergie renouvelable grâce aux 5 800 panneaux photovoltaïques installés sur le parking du site de Grenoble, soit plus de 10 % des besoins du site.
	●	• Mise en place de panneaux solaires sur le toit alimentant exclusivement le bâtiment, permettant une réduction de la tension sur le réseau public (site de Montrouge).
	●	• Mise en service de deux nouveaux groupes froids pour optimiser les installations et réduire la consommation d'énergie, les anciens étant récupérés pour revalorisation (site de Grenoble).
	●	• Usage de techniques de data science pour piloter les installations d'eau de refroidissement, permettant d'optimiser la consommation énergétique et de réaliser des économies d'énergie (site de Crolles).

- Groupe dont ST France
- ST France

UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU

L'eau constitue une ressource vitale et indispensable pour les communautés, la biodiversité et l'environnement. Consciente de cet enjeu, ST place la gestion durable de l'eau au cœur de sa stratégie environnementale.

Description du risque	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Risque d'impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation en eau.	<ul style="list-style-type: none"> Tensions sur le partage et l'accès aux ressources en eau liées aux activités de ST, de manière temporaire ou durable, dans l'environnement immédiat ou éloigné. 		

■ Criticité 4 ■ Criticité 3 ■ Criticité 2 □ Criticité 1

Evaluation

ST évalue régulièrement les risques bruts liés à l'utilisation de l'eau sur l'ensemble de ses sites de production. Ces évaluations permettent d'anticiper les risques liés à la raréfaction de la ressource mais aussi d'identifier les impacts potentiels des activités de ST sur les écosystèmes et les populations locales. L'outil Aqueduct du World Resources Institute (WRI) est utilisé pour caractériser le niveau de stress hydrique. Les résultats obtenus permettent de définir, hiérarchiser et mettre en œuvre les mesures de prévention, de mitigation et de suivi nécessaires.

Actions de prévention et d'atténuation

Pour réduire son impact sur les ressources hydriques, ST déploie un ensemble d'initiatives structurées, notamment :

- des programmes d'économie et d'optimisation de l'utilisation de l'eau ;
- des mesures d'efficacité hydrique intégrées aux procédés industriels ;
- des systèmes avancés de traitement, recyclage de l'eau et réutilisation des eaux industrielles ;
- une collaboration renforcée avec les acteurs locaux pour préserver les ressources et soutenir les territoires.

Ces actions visent à limiter l'extraction d'eau douce, réduire les impacts sur les milieux naturels et améliorer la résilience des sites.

Le comité de sobriété hydrique

En France, ST a créé un comité de sobriété hydrique dédié à la coordination de la gestion de l'eau à l'échelle nationale. Piloté par la Présidente de ST France, ce comité réunit chaque trimestre (et plus fréquemment si nécessaire) les représentants de tous les sites et experts concernés. Il supervise les actions d'économie d'eau à court et moyen termes et accompagne chaque site dans l'élaboration de sa feuille de route adaptée à son contexte local.

Exemples d'initiatives déjà mises en œuvre :

- déploiement d'une méthodologie en six étapes d'optimisation hydrique ;
- surveillance renforcée des consommations et détection proactive des fuites ;
- recalibrage des équipements pour optimiser leur performance hydrique ;
- désignation de référents eau sur chaque site ;
- développement de solutions innovantes de recyclage et réutilisation.

39 %

d'eau recyclée et / ou réutilisée en 2025

(Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes back-end, Rousset, Tours)



Mobilisation des acteurs locaux pour une gestion durable de l'eau

Dans le cadre de sa démarche de certification AWS, le site de Crolles a consulté une vingtaine de parties prenantes durant l'année : associations environnementales, autorités, collectivités et industriels.

Les échanges se sont déroulés autour de trois thèmes principaux :

- présentation de la démarche AWS et des engagements du site en matière de gestion de l'eau ;
- partage des enjeux du bassin versant et des attentes communes ;
- collecte des actions existantes et à développer pour relever les défis liés à l'eau.

Ces échanges ont permis de construire un plan d'actions intégrant des mesures liées à la réduction de la consommation d'eau potable, l'amélioration de la qualité des eaux rejetées, la restauration écologique et le renforcement du dialogue territorial. Ces actions ont été inscrites dans la Stratégie Eau définie par le site de Crolles et partagée aux parties prenantes consultées.



Exemples d'actions

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2025
Utilisation des ressources en eau	●	• Organisation d'ateliers et de conférences en interne sur le sujet de la gestion de l'eau lors de la Journée mondiale de l'eau.
	●	• Réduction de l'utilisation de l'eau par plaquette produite grâce (i) aux programmes de réduction d'utilisation d'eau sur les équipements de process, (ii) à des améliorations de rendement sur les installations techniques et (iii) à la mise en place de boucles de recyclage internes au niveau des sites.
	●	• Installation de systèmes de mesures en ligne de la consommation d'eau des équipements en salle de production sur les sites de Crolles et Tours.
	●	• Lancement sur le site de Crolles, du recyclage d'une partie des rejets aqueux finaux de la station de traitement des effluents liquides, utilisés ensuite pour la fabrication d'eau adoucie et d'eau ultrapure, réduisant ainsi l'utilisation de l'eau potable à des fins industrielles. Ce projet, pionnier dans l'industrie européenne des semi-conducteurs, a atteint sa capacité optimale de fonctionnement à la fin du premier trimestre 2025. Depuis, il a permis de recycler plus de 230 000 m³ d'eau.
	●	• Diagnostic de la consommation d'eau du site de Tours réalisé en 2025.
	●	• Réalisation d'états des lieux de bassin versant (sites de Tours et Crolles).

- Groupe dont ST France
- ST France

Le standard AWS (Alliance for Water Stewardship)

Depuis 2024, ST s'est engagé dans un processus de certification de l'ensemble de ses sites de production d'ici 2035 selon le standard AWS (Alliance for Water Stewardship), un référentiel mondial reconnu pour son exigence en matière de gestion durable de l'eau. Le site de Shenzhen, en Chine, a été le premier à obtenir la certification AWS en 2024.

Le standard AWS est un référentiel international qui vise à garantir une gestion durable, équitable et collective de la ressource en eau. Il repose sur cinq piliers fondamentaux :

- 1. Gouvernance efficace de l'eau :** transparence, conformité réglementaire et engagement des parties prenantes.
- 2. Équilibre hydrique durable :** une utilisation de l'eau adaptée à la disponibilité locale.
- 3. Qualité de l'eau protégée ou améliorée :** contrôle rigoureux des pollutions et amélioration continue des rejets.
- 4. Préservation des écosystèmes :** protection et restauration des milieux dépendants de l'eau.
- 5. Satisfaction des besoins essentiels :** contribution à l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène pour les communautés locales.

Le processus de certification repose sur une analyse approfondie du bassin versant, une définition d'objectifs mesurables et un audit externe indépendant.

POLLUTION ET GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES

La fabrication de semiconducteurs nécessite l'utilisation de produits chimiques divers, nécessaires aux différentes étapes de traitement des matériaux. ST accorde une priorité élevée à la gestion responsable de ces substances et au remplacement des matières dangereuses lorsque cela est techniquement possible.

Description du risque	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Risque d'impact négatif sur les écosystèmes et les personnes lié à une pollution de l'eau, de l'air, ou des sols et sous-sols.	<ul style="list-style-type: none"> Contamination ou détérioration temporaire ou irréversible, de manière graduelle / chronique ou accidentelle, des eaux et / ou des sols et sous-sols à la suite de rejets d'effluents accidentels ou mal traités, ou hérités d'une pollution historique ou voisine. Émissions atmosphériques supérieures aux seuils réglementaires en vigueur, épisodiquement ou de façon chronique. 		
Risque d'impact négatif sur l'environnement et les personnes résultant d'accidents lors du transport, du stockage ou de l'utilisation de matières ou produits dangereux.	<ul style="list-style-type: none"> Accident lors du transport, du stockage et / ou de l'utilisation de matières ou produits dangereux, en colis, en vrac, dans des canalisations ou citerne, pouvant entraîner des dommages humains et / ou environnementaux. 		

■ Criticité 4 ■ Criticité 3 ■ Criticité 2 □ Criticité 1

Evaluation

ST évalue l'ensemble de ses opérations afin d'identifier les impacts négatifs potentiels sur l'air, l'eau et les sols liés à ses activités de fabrication de semiconducteurs. Cette analyse prend en compte les mesures de maîtrise existantes, les besoins de dépollution identifiés et les incidents environnementaux passés. Les performances et systèmes de management en place sont évalués chaque année dans le cadre d'audits de surveillance réalisés par des tiers, et les certifications comme notamment l'ISO 14001 sont renouvelées tous les trois ans.

Actions de prévention et d'atténuation

ST gère avec rigueur les substances chimiques et les matériaux utilisés dans l'ensemble de ses opérations afin de minimiser autant que possible son impact environnemental. Cette gestion inclut le traitement des émissions et la mise en œuvre de programmes de substitution des substances dangereuses tout en tenant compte de la complexité des procédés et technologies existantes.

Sur chaque site de production, des équipes spécialisées assurent le bon fonctionnement et l'amélioration continue des systèmes de traitement de l'eau et de l'air.

Un comité de gestion des produits chimiques se réunit régulièrement sur tous les sites de production afin d'évaluer les dangers, les conditions d'utilisation et les mesures de maîtrise associées. Ses travaux portent notamment sur l'analyse des compositions chimiques, des dangers potentiels, des conditions d'utilisation, les contrôles techniques, ainsi que les recommandations médicales et les exigences d'hygiène industrielle. L'évaluation prend également en compte les mesures de gestion des risques, les équipements de protection individuelle (EPI), la gestion des déchets, les contrôles administratifs et les besoins en formation. Cette démarche globale permet d'identifier rapidement les substances critiques, d'adapter les pratiques et de modifier les procédés lorsque nécessaire. ST adopte une approche proactive visant à réduire l'usage de substances dangereuses – notamment certains métaux lourds et certaines substances extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern) – tant dans ses procédés que dans ses produits finis. Ces actions ont pour objectif de protéger la santé et la sécurité des personnes tout en réduisant l'empreinte environnementale de l'entreprise. ST travaille également avec ses fournisseurs pour identifier et mettre en œuvre des alternatives lorsque cela est techniquement possible.

Afin de réduire la présence de polluants et de substances dangereuses, et de se conformer aux réglementations locales, les rejets d'eaux industrielles font l'objet de traitements utilisant des technologies éprouvées et maîtrisées.

Par ailleurs, ST déploie un programme de réduction des émissions atmosphériques, principalement axé sur la diminution des composés organiques volatiles (COV). Ce programme s'appuie sur l'utilisation de technologies avancées de capture et de traitement des émissions issues des procédés de fabrication, ainsi que sur un suivi continu des installations afin de garantir leur efficacité. En réduisant les émissions de COV et en limitant l'usage de matériaux et produits chimiques susceptibles d'en émettre, ST travaille à réduire son impact environnemental et contribue à la protection de la santé et de la sécurité de ses employés et des communautés locales.



Partage de bonnes pratiques HSE

Le site de Rousset a accueilli en juin 2025 la commission Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) d'ACSIEL, qui a intégré depuis la Fédération de l'Électronique Française (FDEF) rassemblant les acteurs de la filière électronique. La FDEF constitue un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des organisations professionnelles avec pour objectif de structurer, représenter et renforcer la filière.

La commission HSE se réunit environ trois fois par an pour partager les pratiques, assurer une veille réglementaire – notamment sur REACH et RoHS – et renforcer la prévention des risques. La session organisée à Rousset, réunissant 35 participants issus de 10 entreprises, a principalement porté sur les évolutions réglementaires majeures affectant la filière électronique, l'amélioration des pratiques HSE et le renforcement des exigences des autorités.

Exemples d'actions

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2025
Pollution de l'eau	●	<ul style="list-style-type: none"> Ségrégation des rejets aqueux industriels en fonction de leur nature pour les traiter spécifiquement afin d'éliminer notamment, les fluorures, les phosphates, les matières en suspension, ... Les effluents sont contrôlés avant leur rejet pour vérifier leur conformité avec les arrêtés préfectoraux en vigueur.
	●	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de campagnes d'analyses de substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux industriels (sites de Crolles, Rousset et Tours). Etudes de différentes possibilités de traitement et de réduction des substances per- et polyfluoroalkylées dans les effluents (site de Crolles). Projet pilote de filtration par charbons actifs pour la capture des substances per- et polyfluoroalkylées (site de Crolles).
	●	<ul style="list-style-type: none"> Ajout de capacité de traitement sur la station biologique permettant de réduire les émissions de matière azotées Ajout d'une ligne de traitement du cuivre. (site de Crolles).
	●	<ul style="list-style-type: none"> Suivi analytique de la qualité des eaux souterraines grâce à des piézomètres (sites de Crolles, Rousset, Tours, Rennes).
	●	<ul style="list-style-type: none"> Livraisons des produits chimiques sur des zones dédiées permettant de contenir les fuites (tous les sites).
	●	<ul style="list-style-type: none"> Bassin de confinement des eaux polluées pour collecter les effluents en cas d'incident (sites de Crolles, Rousset, Tours).
Pollution de l'air	●	<ul style="list-style-type: none"> Traitement des émissions atmosphériques via des réseaux séparatifs de collecte des extractions d'air (tous nos sites de production). Les rejets atmosphériques sont contrôlés pour vérifier leur conformité aux arrêtés préfectoraux en vigueur.
Gestion des matières dangereuses	●	<ul style="list-style-type: none"> Formation spécialisée des employés avant d'entreprendre toute opération sur les équipements utilisant des gaz ou produits chimiques.
	●	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un programme de surveillance médicale qui comprend la biosurveillance et analyses régulières de l'air dans les zones de travail.
	●	<ul style="list-style-type: none"> Programme de réduction de l'utilisation de substances dangereuses, y compris de substances extrêmement préoccupantes, (Substances of Very High Concern) dans les procédés et les produits finaux.
	●	<ul style="list-style-type: none"> Programme de substitution de l'utilisation du plomb dans les procédés d'assemblage.
	●	<ul style="list-style-type: none"> Coordination avec les acteurs du secteur, pour identifier des solutions techniques de substitution des substances per- et polyfluoroalkylées.
	●	<ul style="list-style-type: none"> Élimination totale des produits chimiques contenant des substances apparentées au PFOA depuis 2022.
	●	<ul style="list-style-type: none"> Stockage des produits chimiques dans des zones de rétention. Distribution des produits chimiques et gaz dans des tuyauteries double-enveloppe avec suivi et alerte immédiate de fuite.

- Groupe dont ST France
- ST France

GESTION DES DÉCHETS ET RECYCLAGE

La génération des déchets est une conséquence inévitable des activités de production. ST a donc développé une stratégie de gestion des déchets afin de limiter les impacts négatifs en résultant.

Description du risque	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Risque d'impact négatif sur l'environnement et les personnes lié à la mise en décharge de déchets.	<ul style="list-style-type: none"> Pollution environnementale et / ou sanitaire, épisodique ou répétitive, portant atteinte à l'environnement et / ou à la santé humaine potentiellement imputée à une gestion inappropriée des déchets. 		

■ Criticité 4 ■ Criticité 3 ■ Criticité 2 □ Criticité 1

Evaluation

ST évalue de façon régulière les impacts environnementaux liés aux déchets générés par ses opérations. Ces analyses montrent que certains procédés industriels génèrent des déchets, parfois difficiles à valoriser selon les capacités locales. Des audits internes et externes sont menés afin de vérifier l'application des procédures de gestion des déchets, d'identifier les axes d'amélioration et de renforcer la performance environnementale de ST.

Actions de prévention et d'atténuation

La stratégie de gestion des déchets de ST s'appuie sur la classification, la séparation et l'élimination sécurisée des déchets, en conformité avec les réglementations locales et les politiques internes. La priorité est donnée à la réduction à la source, à la préparation à la réutilisation et au recyclage, l'incinération et la mise en décharge n'étant envisagées qu'en dernier recours.

Dans cette logique, ST met en œuvre des actions ciblées de gestion des déchets et d'économie circulaire pour limiter les impacts environnementaux associés aux déchets résiduels générés par ses opérations. Déployées en continu, ces actions s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis dans ses politiques environnementales.

Chaque site de production applique des plans d'action dédiés pour accroître les taux de recyclage et réduire le recours à l'élimination. Conformément à la hiérarchie des déchets, les sites développent des solutions visant à réduire la production de déchets, à favoriser leur réutilisation et à renforcer leur valorisation, notamment en transformant certains flux en matières premières secondaires réutilisables dans d'autres industries.



Projets collaboratifs et innovation responsable

ST collabore avec ses parties prenantes dans le cadre de projets européens de R&D visant à intégrer les enjeux de fin de vie dès la conception des produits électroniques. Dans le cadre du projet EECONE (European Ecosystem for Green Electronics), ST contribue en fournissant des données sur les semiconducteurs et les substrats, et en cartographiant les flux de matières et de déchets à chaque étape. En tant que partenaire industriel, ST participe au développement et à l'expérimentation de solutions de recyclage et de boucles circulaires, notamment par la réintroduction de matériaux recyclés dans ses chaînes de production. L'entreprise met également à disposition des cas industriels concrets pour tester et valider la faisabilité de nouvelles technologies de recyclage auxquels participent les sites de production de ST France.

95 %

des déchets préparés pour réutilisation, recyclés ou valorisés énergétiquement en 2025

(Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes back-end, Rousset, Tours)

Exemples d'actions

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2025
Gestion des déchets et recyclage	●	<ul style="list-style-type: none"> Les déchets sont triés dès leur génération, permettant ainsi d'optimiser le volume, le transport et les filières de traitement dans tous les sites de production. Chaque filière est auditée avant de recevoir les déchets générés par les activités des sites de ST.
	●	<ul style="list-style-type: none"> Recyclage des déchets d'acide sulfurique sur notre site de Crolles grâce à un partenariat avec un producteur de biocarburants, réduisant ainsi la consommation de combustibles fossiles. Les biocarburants peuvent être utilisés par des camions, des machines ou des générateurs.
	●	<ul style="list-style-type: none"> Le silicium issu des rebuts est envoyé dans une fonderie et sert d'adjuvant à la fabrication de lingots d'aluminium. Ces lingots sont utilisés dans l'aéronautique, l'automobile ou la fabrication des panneaux solaires.
	●	<ul style="list-style-type: none"> Transformation des déchets en matières premières secondaires pouvant être utilisées pour d'autres industries (p. ex. les boues fluorées sont utilisées en adjuvant en cimenterie, les acides sulfuriques sont utilisés pour le recyclage des batteries, les poudres de déchets d'ébavurage sont envoyées à la récupération de métaux précieux, etc.).
	●	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une filière de valorisation des biodéchets par le site de Rousset. Les biodéchets sont transformés en soupe qui est méthanisée pour ensuite être valorisée en biogaz. Les résidus issus de la méthanisation sont utilisés comme fertilisants agricoles.
	●	<ul style="list-style-type: none"> Récupération sélective d'un solvant, purification et réutilisation dans la zone de production (site de Tours).
	●	<ul style="list-style-type: none"> Réutilisation de l'acide sulfurique utilisée en production pour laver les émissions atmosphériques ammoniacées (sites de Crolles et Tours).
	●	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage des boîtes en propylène utilisées pour le transport des wafers et réintroduction dans la chaîne de valeur, évitant leur élimination en tant que déchet (site de Rousset).
	●	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une nouvelle filière de tri pour les équipements de protection individuelle permettant leur collecte et recyclage (site de Rousset).
	●	<ul style="list-style-type: none"> Recyclage des surchaussures utilisées en salles de production pour transformation en mobilier d'extérieur (site de Rousset).
●	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'informations sur les déchets avec la publication chaque mois d'une initiative de recyclage d'un déchet (aluminium, silicium, huile alimentaire, déchets d'équipements électriques et électroniques, métaux...) (site de Crolles). 	

- Groupe dont ST France
- ST France

BIODIVERSITÉ

La perte de biodiversité est un enjeu global auquel les activités humaines, y compris industrielles, peuvent contribuer. ST intègre cet enjeu dans son dispositif de vigilance, évalue les impacts potentiels de ses activités sur la biodiversité et met en œuvre, lorsque nécessaire, des mesures adaptées à l'échelle locale afin de préserver les écosystèmes situés à proximité de ses sites.

Description du risque	Illustration de situations potentielles	Sites de production	R&D, Ventes & Marketing
Risque d'impact négatif sur la biodiversité généré par les activités et l'utilisation du foncier.	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte, de manière temporaire ou irréversible, à la biodiversité des écosystèmes et des espèces environnantes, potentiellement impactées par les activités de l'entreprise (p. ex., nuisances, vibrations, éclairages). Gestion et utilisation du foncier inefficace dans un contexte de non-artificialisation nette des sols. 	↘	

■ Criticité 4 ■ Criticité 3 ■ Criticité 2 □ Criticité 1

Le niveau de criticité de l'impact négatif lié à la biodiversité a été revu à la baisse en 2025 en prenant en compte les progrès du programme Biodiversité en place sur tous les sites français. Par ailleurs, certains enjeux majeurs ayant un impact sur la biodiversité – comme le changement climatique, la gestion de l'eau, la pollution et l'utilisation de produits chimiques, sont abordés dans le cadre des risques spécifiques identifiés et font l'objet de programmes dédiés distincts. En raison de ce changement d'évaluation de criticité (2 à 1), les actions liées à cet impact sont décrites dans le présent Plan.



Une démarche proactive de protection de la biodiversité

Evaluation

Depuis 2023, une étude biodiversité menée sur 20 sites, dont plusieurs en France, a permis d'évaluer les impacts et de définir un indice commun fondé sur dix paramètres. Ces évaluations ont permis d'engager des actions pour améliorer les indices de biodiversité de ses sites.

En 2024 et 2025, ST France a poursuivi le renforcement de son approche. Afin de disposer d'une vision claire et priorisée des enjeux, l'évaluation LEAP (Locate, Evaluate, Assess, Prepare) a été entièrement finalisée puis partagée avec l'ensemble de la communauté environnementale de ST au niveau mondial. Cette analyse permet d'identifier les interactions de nos activités avec la biodiversité, d'évaluer les risques associés et de préparer les plans d'action adaptés.

Dans le prolongement de cette démarche, un premier atelier biodiversité dédié aux sous-traitants a été organisé en fin d'année en collaboration avec les équipes Développement Durable et Achats. Cette session a permis de sensibiliser les sous-traitants de ST, de partager les principaux enseignements de l'évaluation LEAP et de renforcer la compréhension collective des enjeux de dépendances et d'impacts sur les écosystèmes.

Actions de prévention et d'atténuation

ST adopte une démarche proactive de protection de la biodiversité, en adaptant les actions de ses sites aux spécificités locales et en collaborant avec des acteurs locaux.

Les sites de ST mettent donc en œuvre des initiatives locales adaptées à leur environnement. Les partenariats externes avec des associations locales et des organisations à but non lucratif jouent un rôle essentiel dans ces activités, permettant aux sites de mettre en place des mesures à impact positif sur l'environnement grâce à cette collaboration.



La biodiv'team de Rousset

Dans le cadre sa stratégie de préservation de la biodiversité, le site de Rousset renforce depuis plusieurs années l'implication de ses parties prenantes internes et externes. Cet engagement s'incarne notamment à travers la biodiv'team, une communauté de collaborateurs volontaires. Le site organise de nombreuses actions de sensibilisation destinées à l'ensemble des salariés, visant à développer la compréhension des enjeux écologiques et à encourager l'adoption de pratiques responsables. Par ailleurs, la biodiv'team s'appuie sur une collaboration élargie avec des parties prenantes externes pour mener des actions concrètes en faveur de la biodiversité. À titre d'exemple, en 2025, la création et la consolidation des corridors écologiques ont reposé sur une coopération avec les étudiants de l'École de gestion et protection de la nature et la société d'entretien des espaces verts du site. Cette mobilisation collective démontre que la préservation de la biodiversité repose sur une coopération entre collaborateurs, acteurs académiques et partenaires techniques. Cet engagement partagé marque une volonté durable de protéger les écosystèmes locaux.

Exemples d'actions

Type de risque	Périmètre de l'action	Actions mises en place ou poursuivies en 2025
Biodiversité	●	• Organisation de fresques de la biodiversité dans différents sites permettant aux collaborateurs de comprendre les enjeux et pressions autour de la biodiversité.
	●	• Conférences, ateliers de sensibilisation, installation de nichoirs, plantation d'espèces végétales, découvertes de la faune et de la flore lors de la journée de la Biodiversité ou de la semaine du développement durable.
	●	• Journées de l'environnement réalisées en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur les sites de Crolles et Grenoble. Partenariat de Crolles avec la LPO. Certification refuge LPO du site de Grenoble.
	●	• Plantation d'arbres afin de restaurer des corridors écologiques (sites de Crolles, Rousset et Tours).
	●	• Installation de ruches dans différents sites.
	●	• Réalisation d'un diagnostic écologique sur le site de Tours suivant le protocole scientifique "Indice de Qualité Ecologique". Cette étude permet d'identifier des actions pour faire faire progresser les pratiques du site en faveur de la biodiversité comme les entretiens des espaces verts, plantations d'espèces végétales, suppression de pièges à faune.
	●	• Participation à des plantations citoyennes sur les sites de Rennes et Tunis.
	●	• Réalisation d'inventaires faune et flore sur les sites de Crolles, Grenoble, Rousset et Tours.
	●	• Réduction de la pollution lumineuse grâce à un éclairage optimisé et piloté par détection, contribuant à la protection de la biodiversité sans compromettre la sécurité des collaborateurs (site de Crolles).
	●	• Mise en place d'un nouveau système de tonte raisonnée avec l'expérimentation d'une fauche tardive sur des zones ciblées pour créer des îlots de biodiversité (site de Rousset).
●	• Calcul des coefficients de biotope par surface (ou Biotope Area Factor – BAF) réalisé pour les sites de Crolles et Rousset.	

- Groupe dont ST France
- ST France



5.

**Actions de ST
face aux risques
dans sa chaîne
d'approvisionnement**



5.1 La chaîne d'approvisionnement de ST France

ST France s'inscrit dans l'approche intégrée et consolidée de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

ST se procure des matériaux, des biens et des services auprès de plus de 6 000 fournisseurs de rang1 de différents types et tailles, présents dans plus de 50 pays. Ces fournisseurs, y compris ceux de ST France, sont principalement composés de sous-traitants de fabrication front-end et back-end, de fournisseurs de matériaux, d'équipements et de pièces détachées, ainsi que de prestataires de services, dont ceux présents sur les sites ST. Pour faciliter la lecture, le terme générique "fournisseurs" est utilisé dans ce document. Il englobe l'ensemble de ces catégories, sauf lorsque l'information concerne spécifiquement une catégorie, auquel cas, celle-ci est précisée.

En 2025, ST France et ses filiales ont entretenu une relation commerciale établie, entendue comme une relation contractuelle significative, régulière et stable dans le temps avec plus de 1 100 fournisseurs. Le présent Plan de Vigilance inclut uniquement les fournisseurs de rang1 (fournisseurs directs) livrant les sites de ST France, avec lesquels le Groupe a entretenu une relation commerciale au cours des deux dernières années (2024 et 2025), et dont le montant de dépenses pour l'année 2025 a été au moins égal à 10 000 US\$.



SOUS-TRAITANTS DE FABRICATION
FOURNISSEURS DE MATÉRIAUX
FOURNISSEURS D'ÉQUIPEMENTS
ET DE PIÈCES DÉTACHÉES



PRESTATAIRES
DE SERVICES



5.2 Cartographie des risques

Les risques identifiés concernent les impacts négatifs potentiels des activités des fournisseurs sur leurs employés liés aux droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité ainsi que sur l'environnement.

L'évaluation des risques est réalisée sur la base des éléments et informations qualitatives et quantitatives collectées. L'évaluation menée en 2025 met en évidence, par rapport à la précédente analyse, une baisse de criticité pour certains risques, une hausse d'un risque et une stabilité pour la majorité des risques.

- **Pratiques discriminatoires et dialogue social** : niveau de criticité réduit de 3 à 2 sur la base de l'analyse des résultats des audits RBA.
- **Données personnelles** : ST a adopté une approche plus prudente intégrant les enjeux liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Le niveau de criticité, élevé à 2, est désormais aligné sur celui de ses opérations.

Type de risques	Description du risque	Illustration de situations potentielles	Chaîne d'approvisionnement
Droits humains et libertés fondamentales			
Pratiques discriminatoires	Risque d'impact négatif sur les personnes lié à des comportements discriminatoires et / ou à des inégalités de traitement et / ou du harcèlement.	<ul style="list-style-type: none"> • Inégalités de traitement non légitimes dans les processus RH en matière de recrutement, mobilité, accès à la formation, rémunérations. • Pratiques discriminatoires telles que la distinction, l'exclusion ou la préférence, basés par exemple sur des critères d'ordre ethnique, social, religieux, politique, sexuel, géographique, ou physique. • Cas de micro-agressions ou coercition, de harcèlement verbal, psychologique, ou physique, ou tout comportement perturbant ou interférant avec le travail d'autrui ou créant un environnement intimidant, offensant ou hostile. 	↘
Dialogue social	Risque d'impact négatif sur les personnes lié au non-respect de la liberté d'expression, de la liberté d'association et du dialogue social.	<ul style="list-style-type: none"> • Obstruction à la liberté d'expression / non-respect des droits humains concernant les employés, y compris la liberté d'association. 	↘
Travail forcé	Risque d'impact négatif sur les personnes lié au travail effectué contre leur gré et / ou sous la menace.	<ul style="list-style-type: none"> • Travail accompli contre son gré et / ou sous la contrainte y compris la servitude pour dettes, les sanctions financières et la rétention des documents d'identité. 	
Travail des enfants / des jeunes travailleurs	Risque d'impact négatif sur les enfants / les jeunes travailleurs lié au non-respect des réglementations / standards ST.	<ul style="list-style-type: none"> • Cas de non-respect des réglementations applicables et / ou des standards internes ST en matière de prévention du travail des mineurs et de protection des jeunes travailleurs, susceptibles de nuire à la santé et / ou au développement physique ou moral. 	
Traitements violents ou abus d'autorité	Risque d'impact négatif sur les personnes vulnérables lié à des traitements violents et / ou des abus d'autorité.	<ul style="list-style-type: none"> • Cas de personnes en état de vulnérabilité économique et sociale qui pourraient être victimes d'abus d'autorité ou de traitements violents. 	
Rémunération et horaires de travail	Risque d'impact négatif sur les personnes lié au suivi insuffisant du respect des réglementations en matière de rémunération et horaires de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi insuffisant du respect des réglementations nationales et internationales du travail sur les travailleurs (y compris les horaires excessifs). • Système de contrôle des temps de travail insuffisant. • Pratiques de rémunération et d'avantages sociaux à l'encontre des normes locales, internationales ou des règles du Groupe, ou non compétitives par rapport à celles des concurrents. 	
Communautés locales / autochtones	Risque d'impact négatif sur les communautés locales / autochtones lié à la dégradation des conditions de vie.	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte aux droits des populations autochtones, en termes d'appropriation des terres / de remise en cause des droits de propriété / d'expropriations forcées, ou d'atteinte au patrimoine culturel / naturel des communautés locales. • Activités des fournisseurs qui pourraient induire des risques sur la santé et la sécurité ou participer de manière indirecte à une dégradation du niveau de vie des communautés locales. 	
Données personnelles	Risque d'impact négatif sur les personnes lié à une protection insuffisante des données personnelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Défaillances ou inadéquation des mesures de gestion et de protection / sécurisation des données personnelles contrôlées par nos fournisseurs, facilitant leur vol, leur perte ou leur mauvaise utilisation et pouvant entraîner une atteinte aux droits et libertés des personnes concernées. 	↗

■ Criticité 4 ■ Criticité 3 ■ Criticité 2 □ Criticité 1

Type de risques	Description du risque	Illustration de situations potentielles	Chaîne d'approvisionnement
Santé et sécurité			
Accidents du travail (y compris accidents de trajet et déplacements professionnels)	Risque d'impact négatif sur la santé et la sécurité des personnes lié aux accidents sur le lieu de travail, aux accidents de trajet et / ou en déplacement professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> Cas d'accidents du travail à l'origine de dommages corporels ou de décès sur les sites de l'entreprise et / ou des fournisseurs, et pour lesquels l'environnement de travail est mis en cause (p. ex., travail en hauteur non sécurisé, environnement encombré, ou mal éclairé, sol glissant / instable) ou en déplacement professionnel. Cas d'accidents sur le trajet domicile-lieu de travail. 	
Maladies professionnelles	Risque d'impact négatif sur la santé des personnes lié aux maladies professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> Cas de maladies professionnelles en raison de conditions inadéquates et / ou dangereuses de l'exercice de l'activité des employés, p. ex. exposition à des produits chimiques, toxiques, des radiations etc. et TMS - troubles musculo-squelettiques. 	
Risques psychosociaux	Risque d'impact négatif sur la santé des personnes lié à des situations de stress, d'épuisement professionnel, voire de burn-out.	<ul style="list-style-type: none"> Situations d'épuisement professionnel, de stress ou de burn-out. 	
Environnement et qualité de vie au travail	Risque d'impact négatif sur la santé et la sécurité des personnes lié à un environnement de travail et / ou d'hébergement inadéquat.	<ul style="list-style-type: none"> Menaces sur la santé ou la sécurité d'un employé à cause d'un environnement de travail des sites et / ou d'hébergement inadéquat (p. ex. équipements de travail inappropriés, mise en cause des conditions de restauration, sanitaires et sécuritaires). 	
Environnement			
Changement climatique	Risque d'impact négatif sur l'environnement lié aux émissions de gaz à effets de serre (GES).	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance et / ou non-pertinence des mesures d'atténuation de l'empreinte carbone. 	
Consommation énergétique	Risque d'impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation d'énergie.	<ul style="list-style-type: none"> Impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation d'énergie des opérations. 	
Utilisation des ressources en eau	Risque d'impact négatif sur les utilisateurs lié à la consommation en eau.	<ul style="list-style-type: none"> Tensions sur le partage et ressources en eau liées aux activités des fournisseurs, de manière temporaire ou durable, dans l'environnement immédiat ou éloigné. 	
Utilisation d'autres ressources naturelles	Risque d'impact négatif sur l'environnement lié à l'utilisation de ressources naturelles (hors eau et énergie) non renouvelables.	<ul style="list-style-type: none"> Effort de sobriété insuffisant dans un contexte de ressources naturelles limitées (p. ex. silicium). 	
Pollution (eau, sol, air)	Risque d'impact négatif sur les écosystèmes et les personnes lié à une pollution de l'eau, de l'air, ou des sols et sous-sols.	<ul style="list-style-type: none"> Contamination ou détérioration temporaire ou irréversible, de manière graduelle / chronique ou accidentelle, des eaux et / ou des sols et sous-sols à la suite de rejets d'effluents accidentels ou mal traités, ou hérités d'une pollution historique ou voisine. Émissions atmosphériques supérieures aux seuils réglementaires en vigueur, épisodiquement ou de façon chronique. 	
Transport, stockage et utilisation de matières dangereuses	Risque d'impact négatif sur l'environnement et les personnes résultant d'accidents lors du transport, stockage et de l'utilisation de matières ou produits dangereux.	<ul style="list-style-type: none"> Accident lors du transport, stockage et / ou utilisation de matières ou produits dangereux, en colis, vrac, canalisations ou citerne, pouvant entraîner des dommages humains et / ou environnementaux. 	
Gestion des déchets et recyclage	Risque d'impact négatif sur l'environnement et les personnes lié à la mise en décharge de déchets.	<ul style="list-style-type: none"> Pollution environnementale et / ou sanitaire, épisodique ou répétitive, portant atteinte à l'environnement et / ou à la santé humaine potentiellement imputée à une gestion inappropriée des déchets liés aux activités des fournisseurs. 	
Biodiversité (y compris artificialisation des sols)	Risque d'impact négatif sur la biodiversité généré par les activités et l'utilisation du foncier.	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte, de manière temporaire ou irréversible, à la biodiversité des écosystèmes et des espèces environnantes, potentiellement impactés par les activités des fournisseurs (p. ex. nuisances, vibrations, éclairages) ou par des accidents (notamment pollutions). Gestion et utilisation du foncier inefficace dans un contexte de non-artificialisation nette des sols. 	

Criticité 4
 Criticité 3
 Criticité 2
 Criticité 1

5.3 L'approche de ST pour une chaîne d'approvisionnement responsable

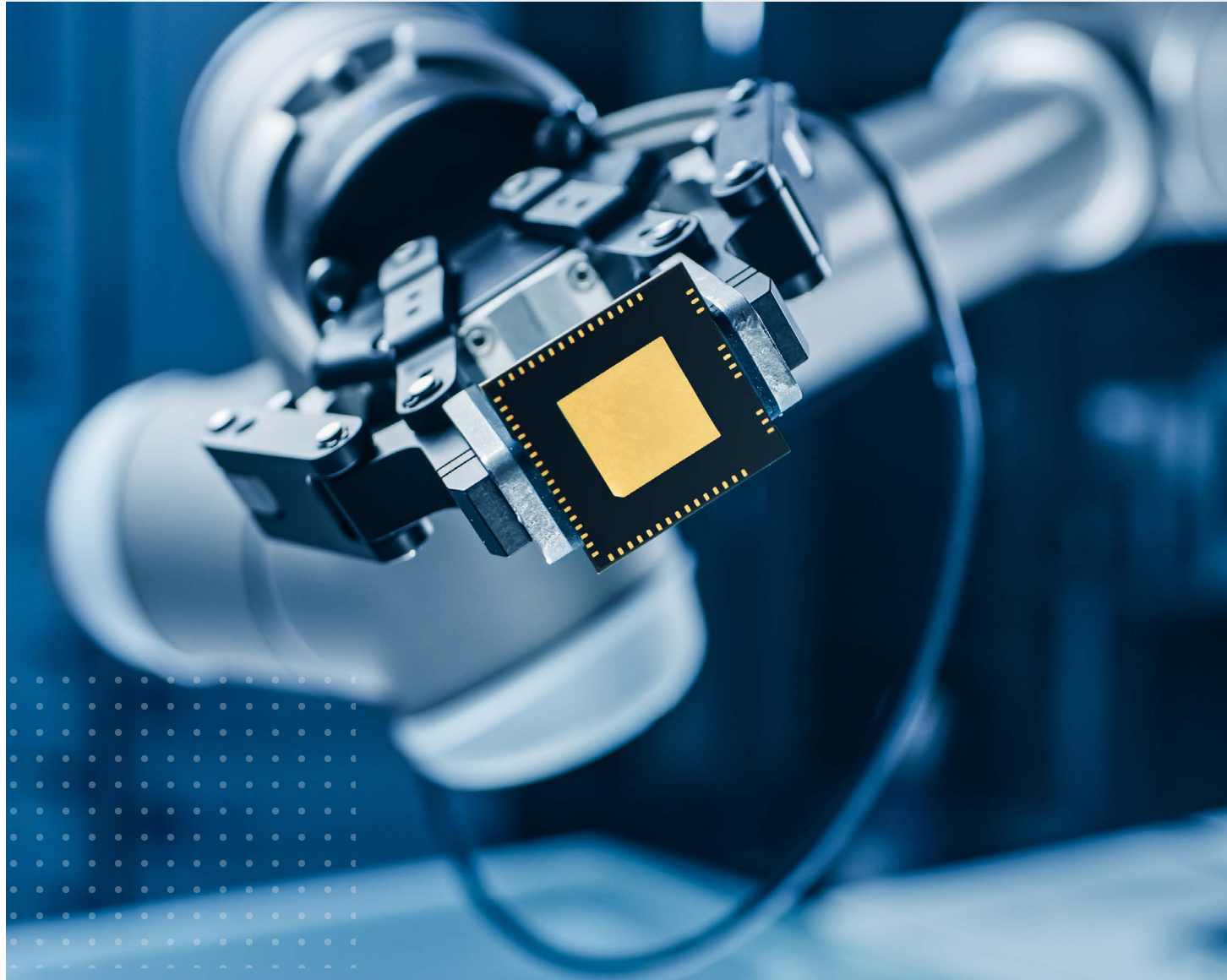
GOVERNANCE

En 2025, ST a standardisé la gouvernance de ses programmes de développement durable, y compris ceux relatifs à la chaîne d'approvisionnement responsable, afin de :

- clarifier les responsabilités,
- rationaliser les instances de pilotage,
- structurer le reporting à la direction.

Cette gouvernance s'appuie sur plusieurs acteurs clés, dont les spécialistes de la chaîne d'approvisionnement responsable au sein des équipes Achats du Groupe. Ces spécialistes déploient les programmes de prévention et d'atténuation des risques, en collaboration avec les experts Développement Durable, les acheteurs, les "sustainability champions" des sites et les fournisseurs. Ils participent également aux revues régulières de performance avec les fournisseurs. Le "sustainability champion" de l'organisation Achats informe les équipes des actualités sur le sujet, des progrès réalisés et des difficultés éventuelles.

Dans une logique de transparence renforcée, ST met à disposition une page dédiée aux fournisseurs sur son site internet www.st.com. Le Groupe y présente sa vision d'une chaîne d'approvisionnement responsable, son ambition de relations de long terme avec ses fournisseurs et les exigences qui leur sont applicables.



POLITIQUES ET STANDARDS APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

Le Code de Conduite de ST

Le Code de Conduite ST souligne l'engagement du Groupe à collaborer avec des fournisseurs qui partagent ses valeurs : respect des personnes et de l'environnement, intégrité et excellence dans la conduite des affaires. Lors de l'établissement d'une relation commerciale, les nouveaux fournisseurs de rang1 doivent déclarer via un formulaire, avoir pris connaissance des engagements sociaux, environnementaux et éthiques de ST décrits dans ce Code de Conduite.

Le code de conduite fournisseurs

ST a adopté le code de conduite RBA comme son code de conduite fournisseurs. Tous les nouveaux fournisseurs de rang1 sont tenus d'en prendre connaissance et de s'engager à respecter la version en vigueur. En s'y conformant, les fournisseurs s'engagent également à faire respecter ces exigences auprès de leurs propres fournisseurs directs, contribuant ainsi à la responsabilité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

La procédure relative à la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement

La procédure opérationnelle relative à la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement définit le cadre de gestion de la diligence raisonnable sociale et environnementale au sein de la chaîne d'approvisionnement de ST. Cette procédure s'appuie sur le code de conduite RBA et les politiques du Groupe (environnementale, santé et sécurité, RSE) énoncées en [page 8](#).

La déclaration de politique générale sur les minerais de conflit

Depuis 2011, ST dispose d'une politique et d'une procédure interne sur les minerais de conflit et l'approvisionnement responsable. Ce cadre s'applique notamment aux mines et fonderies fournissant certaines matières premières utilisées dans les semi-conducteurs (tantale, tungstène, étain et or - 3TGs - et cobalt). Basée sur les standards du Responsible Minerals Initiative (RMI) et du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, cette politique précise la manière dont ST gère les impacts sociaux (y compris les atteintes aux droits humains) et environnementaux potentiellement associés à ces minerais.

MÉCANISMES DE RÉCLAMATION

La disponibilité d'un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements efficace peut aider les fournisseurs de ST à prévenir, atténuer et gérer leurs risques environnementaux et sociaux, y compris ceux liés aux droits humains, au harcèlement, à la discrimination, à la santé et sécurité ainsi qu'aux risques psychosociaux.

La Hotline Ethique de ST

ST encourage toutes les personnes intéressées, y compris ses parties prenantes externes, dont ses partenaires commerciaux, fournisseurs et travailleurs de sa chaîne d'approvisionnement, à signaler toute préoccupation qu'ils pourraient avoir concernant d'éventuelles violations du Code de Conduite ST ainsi que des politiques mises en place par ST ou de la loi, que ces situations résultent de ses propres activités ou de celles des sociétés qu'elle contrôle, le cas échéant.

Les mécanismes de réclamation tiers

Toutes les parties prenantes de ST, y compris les employés de sa chaîne d'approvisionnement, peuvent également faire part de leurs griefs par l'intermédiaire de canaux de réclamation tiers, tels que :

- RBA Voices propose des services indépendants de surveillance et de remontée des signalements liés aux conditions de travail, aux droits humains et à l'environnement. En cas de grief concernant un fournisseur de ST, celui-ci est notifié par le RBA. Cette visibilité sur les impacts négatifs identifiés permet au Groupe d'engager un dialogue avec le fournisseur concerné et de mettre en œuvre la méthodologie de diligence raisonnable basée sur le RBA, incluant notamment un audit et, le cas échéant, un plan d'actions correctives.
- Le mécanisme d'alerte de la Responsible Minerals Initiative (RMI), dédié aux mines et fonderies, transmet régulièrement à ST les alertes reçues ainsi que l'état de leur suivi par les équipes du RMI. Lorsqu'une fonderie est déclarée non conforme, ST veille à son exclusion de sa chaîne d'approvisionnement en demandant aux fournisseurs concernés de la retirer de leur propre chaîne.

Par ailleurs, à travers l'obligation de s'engager à se conformer au code de conduite RBA, tous les fournisseurs du Groupe doivent établir des processus de communication bilatérale continue avec leurs salariés, leurs représentants et autres parties prenantes.

EVALUATION DE LA SITUATION AU NIVEAU DES FOURNISSEURS

En amont de la relation commerciale

Lancé en 2024, le projet de digitalisation des données et des processus fournisseurs a doté les acheteurs d'une plateforme digitale dédiée à la gestion des risques et de la relation fournisseurs. Dès la phase de prospection et avant tout appel d'offres, ils peuvent y évaluer les risques financiers, de cybersécurité, d'éthique, de conformité réglementaire et de réputation d'un fournisseur potentiel. L'évaluation d'intégrité, basée sur une combinaison du risque pays et du risque lié à l'activité du fournisseur, vise à prévenir les risques de corruption et à identifier les situations éthiques les plus sensibles. Ce dispositif, actualisé tout au long de la relation commerciale, constitue un élément clé du programme de prévention de la corruption et du trafic d'influence.



Revue annuelle des risques sociaux et environnementaux pour tous les fournisseurs de rang1

Pendant la relation commerciale

ST conduit des évaluations des risques liés au développement durable sur tous ses fournisseurs de rang1. Celles-ci permettent notamment d'identifier les fournisseurs éligibles au programme de diligence raisonnable basé sur le RBA et ceux dans le périmètre du programme de décarbonation de la chaîne d'approvisionnement.

Evaluation des risques environnementaux et sociaux dont le travail forcé et les accidents du travail

Cette analyse détaillée est réalisée chaque année par les équipes Achats avec l'appui des experts et des "sustainability champions" des sites. Elle prend en compte les éléments suivants :

- **Type de fournisseur et nature des prestations**
 - prestataires de services intervenant sur site (sécurité, nettoyage, restauration, maintenance, espaces verts, construction, transport d'employés, agences de recrutement), considérés à risque social élevé en raison de conditions de travail potentiellement précaires, de la présence de travailleurs vulnérables, situations susceptibles d'entraîner des risques accrus de non-respect des droits humains et du droit du travail ;
 - sous-traitants de production, fournisseurs de matériaux, d'équipements et de pièces détachées.
- **Nombre de travailleurs intervenant** sur les sites de ST et fréquence de leur présence sur site.
- **Seuil de dépenses annuelles** différencié selon le type de fournisseur. Un seuil inférieur est retenu pour les prestataires de services, justifié par une exposition plus élevée aux risques en matière de droits humains et par des montants de dépenses globalement plus limités.
- **Risque par pays et par activité.** ST utilise une base de données externe qui attribue un score de risque par pays et un score de risque par activité en agrégeant notamment des indicateurs sociaux (p. ex. Modern Slavery Index, Children's Rights in the Workplace Index, Corruption Perceptions Index), des indicateurs environnementaux (p. ex. Flood Risk Index, autres indices de vulnérabilité environnementale), et des résultats d'audits.

Sur la base de ses propres données quantitatives et qualitatives (résultats d'audits, non-conformité, alertes), ST affine ces évaluations afin de mieux les adapter à ses spécificités. Par exemple, le Groupe a rehaussé le niveau de risque de certains pays, dont Singapour et Malte, en raison d'une exposition accrue au risque de travail forcé. Cette évaluation permet d'identifier les fournisseurs à intégrer au programme de diligence raisonnable basé sur le RBA.

Evaluation du risque lié au changement climatique (émissions de GES des fournisseurs)

Depuis 2024, une solution de calcul automatisé, alignée avec le GHG Protocol ⁽¹⁾, permet de mettre à jour régulièrement les émissions de GES de tous les fournisseurs de rang1. Cette méthodologie combine des facteurs d'émission issus de bases de données externes, les activités des fournisseurs et les montants d'achats. Accessible aux acheteurs et aux experts, cet outil permet d'identifier les catégories d'achats et les fournisseurs ayant la plus forte empreinte carbone afin de les intégrer au programme de décarbonation de la chaîne d'approvisionnement.

Veille media

Parallèlement, ST utilise une plateforme digitale externe de veille média internationale pour détecter des risques ou incidents graves impliquant ses principaux fournisseurs (atteintes aux droits humains, accidents environnementaux, etc.). En cas d'alerte, le fournisseur concerné est contacté et doit fournir des informations complémentaires et, si nécessaire, des mesures de suppression ou d'atténuation des impacts sociaux et / ou environnementaux sont exigées.

⁽¹⁾ Le Green House Gas Protocol (GHG Protocol) est un protocole international proposant un cadre pour mesurer, comptabiliser et gérer les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités des secteurs privé et public élaboré par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI).

5.4 Actions de prévention et d'atténuation des risques

ST considère ses fournisseurs comme des partenaires clés et cherche à établir des relations de long terme avec des fournisseurs d'excellence, engagés en faveur de l'éthique, de la qualité, de l'environnement, de la santé et sécurité, et du respect des droits humains.

Pour maîtriser les risques identifiés, ST déploie un ensemble d'actions combinant exigences contractuelles, développement des compétences, dispositifs de vigilance, programme de décarbonation et actions ciblées sur les catégories les plus à risque en termes de développement durable.

INTÉGRATION DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PROCESSUS ACHATS

Contrats et appels d'offres

En 2025, ST a renforcé l'intégration des enjeux de développement durable dans ses processus achats. Dans tous les nouveaux contrats fournisseurs, une clause dédiée précise désormais les exigences liées au respect du code de conduite RBA, y compris la prévention des situations de travail forcé, en rappelant la politique de tolérance zéro de ST sur ce sujet, et l'obligation pour les fournisseurs de rembourser sans délai d'éventuels frais de recrutement payés par les travailleurs. Ces exigences sont également intégrées dans les appels d'offres.

Une communication a été effectuée à l'ensemble des équipes Achats fin 2025 pour présenter ces évolutions.



DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La formation est un levier essentiel pour intégrer les enjeux de développement durable dans les décisions d'achats et mieux maîtriser les risques sociaux, environnementaux, légaux et réputationnels associés à la chaîne d'approvisionnement.

En 2024 et 2025

- plus de 95 % des acheteurs du Groupe ont été formés aux enjeux du développement durable et à la stratégie ST sur le sujet.
- plus de 90 % des acheteurs du Groupe ont suivi des formations ciblées sur les risques de travail forcé, de travail des enfants et sur la décarbonation.

PROGRAMME DE DILIGENCE RAISONNABLE

Sur la base de l'évaluation annuelle des risques, les fournisseurs de rang1 identifiés à risque élevé en matière de développement durable sont intégrés dans un programme de diligence raisonnable fondé sur le code de conduite et le système de management RBA. ST a pour objectif d'engager ses fournisseurs à adopter les meilleures pratiques et systèmes de gestion sur les sujets sociaux et environnementaux dans une logique d'amélioration continue. Tous les risques identifiés dans le cadre du Plan de Vigilance de ST France sont couverts par ce programme, dont les risques les plus saillants (travail forcé, santé et sécurité, changement climatique).

Procédure en cas de blocage

En 2025, une procédure formalisée a été mise en place pour les situations où un fournisseur refuse, par exemple, de réaliser un audit RBA ou de clôturer une non-conformité critique. Après une analyse documentée de la gravité du cas, une décision entre toutes les parties prenantes internes concernées est prise dans des délais définis (mesures additionnelles pour atténuer le risque, maintien, réduction ou rupture de la relation commerciale avec le fournisseur).

PRINCIPALES PHASES DU PROGRAMME



ENGAGEMENT

Les fournisseurs identifiés à risque élevé en termes de développement durable s'engagent à participer au programme en signant une lettre d'engagement.

AUTO-ÉVALUATION

Les sites de fournisseurs identifiés à risque élevé en termes de développement durable remplissent chaque année un questionnaire d'auto-évaluation RBA (Self Assessment Questionnaire ou SAQ). Ces SAQs, permettent d'évaluer les systèmes de management et un premier niveau de risque. Ils constituent un outil clé de sensibilisation et de détection de risques critiques.

AUDITS

Les sites de fournisseurs identifiés à risque élevé en matière de développement durable doivent faire l'objet d'un audit par un organisme indépendant agréé par l'alliance RBA. Pour les prestataires de services de petite taille, ST déploie des audits basés sur le code de conduite RBA se concentrant prioritairement sur les risques les plus significatifs. La validité de ces audits initiaux est de deux ans.

ACTIONS CORRECTIVES ET SUIVI

Lorsque le SAQ et / ou l'audit mettent en évidence des résultats insuffisants ou des non-conformités, ST demande la mise en place d'un plan d'actions correctives et contrôle son exécution. Dans certains cas, des mesures de remédiation peuvent être exigées, par exemple en cas de travail forcé (remboursement de frais de recrutement, restitution de documents d'identité, etc.). Un audit de clôture ou une revue documentaire sont réalisés au plus tard un an après l'audit initial afin de confirmer la levée des non-conformités. ST s'assure ainsi que le risque est atténué ou supprimé et que des systèmes de management pérennes sont en place pour éviter la réoccurrence du risque.

ZOOM SUR LE TRAVAIL FORCÉ

Le travail forcé, tel que défini par la Convention n°29 de l’Organisation internationale du Travail (OIT), désigne un travail effectué contre la volonté d’une personne, souvent sous la menace d’une sanction. Dans des chaînes d’approvisionnement mondialisées, ce risque est réel, souvent indirect et difficile à détecter, en particulier en amont (matières premières, composants, certains services) et pour les travailleurs migrants ou ceux en situation de précarité.

Dans le cadre du programme de diligence raisonnable de ST, un dialogue direct avec les employés des fournisseurs est systématiquement mené lors des audits sur site. Ces entretiens confidentiels permettent de recueillir des informations sur les conditions de travail et le respect des droits humains, et de vérifier l’existence de canaux de signalement accessibles et anonymes. Combinés aux mécanismes d’alerte, ils constituent un levier clé pour identifier les indicateurs de travail forcé.

Malgré des politiques et procédures strictes, l’identification de ces situations demeure un défi, en raison de la diversité de leurs manifestations et de leur possible occurrence dans des contextes géographiques variés. En 2025, des indicateurs de travail forcé ont été identifiés chez certains fournisseurs, comme notamment des situations de servitude pour dettes. Pour ces situations, ST a exigé des mesures de remédiation dont le remboursement par les fournisseurs des frais indûment payés par les travailleurs. Leur mise en œuvre est encore en cours.

Principales non-conformités identifiées lors des audits RBA 2025 ⁽¹⁾

Catégories du RBA	Sous-catégories du RBA	Exemples
Responsabilité des fournisseurs au-delà du rang1	Responsabilité des fournisseurs	Pas de communication du code de conduite RBA aux fournisseurs de rang2 et / ou pas de contrôle de leur conformité au code.
Santé et sécurité des travailleurs	Préparation aux situations d'urgence	Défaillances des accès aux sorties de secours. Absence de points de rassemblement en cas d'urgence. Absence d'exercice d'évacuation de nuit.
Santé et sécurité des travailleurs	Santé et sécurité au travail	Certifications, rapports d'inspection liés à la santé et sécurité périmés ou manquants. Absence ou non-entretien d'Equipement de Protection Individuelle (EPI).
Conditions de travail	Salaires et avantages sociaux	Irrégularités de rémunération des heures supplémentaires. Pas de cotisations patronales aux régimes d'assurance des travailleurs. Déductions de salaires comme mesures disciplinaires.
Conditions de travail	Horaires de travail et temps de repos	Plus de 60 heures de temps de travail par semaine. Pas de jour de repos après 6 jours consécutifs travaillés.
Conditions de travail – droits de l’homme	Interdiction du travail forcé	Paiement de frais de recrutement par les travailleurs non-remboursés par l’employeur. Contrat de travail pour les travailleurs migrants étrangers dans une langue non compréhensible pour eux.

⁽¹⁾ Résultat des audits tiers RBA effectués en 2025 sur les sous-traitants, fournisseurs de matériaux, d’équipements et de pièces détachées (non-conformités majeurs et prioritaires) dans le périmètre du Plan de Vigilance 2025.



Contribution aux travaux du RBA

Le RBA entretient un dialogue régulier avec les travailleurs, les pouvoirs publics, la société civile, les investisseurs et le monde académique, afin de recueillir une diversité de points de vue et d’expertises nécessaires à l’accomplissement de sa mission et à la promotion d’une chaîne d’approvisionnement mondiale responsable.

Dans ce cadre, des experts et spécialistes de ST participent activement aux groupes de travail du RBA et contribuent aux réflexions et échanges, notamment sur l’évolution des réglementations, du code de conduite RBA et des outils d’évaluation des fournisseurs. Cet engagement permet à ST de renforcer son dispositif de diligence sur les principaux risques identifiés au sein de sa chaîne d’approvisionnement, en particulier en matière de travail forcé, de santé et sécurité au travail et de changement climatique.

Engagement au sein d’EDH

L’engagement des parties prenantes participe à la mise en œuvre du plan de vigilance de ST. Dans ce cadre, ST est membre de l’association Entreprises pour les Droits de l’Homme (EDH), un espace de dialogue et de coopération réunissant des entreprises engagées dans l’intégration effective des droits humains au sein de leurs politiques et pratiques.

La participation régulière des experts et spécialistes de la chaîne d’approvisionnement responsable de ST à des groupes de travail, des échanges entre pairs et des interventions d’experts contribue à une meilleure compréhension des attentes réglementaires et sectorielles. Elle soutient également l’identification et la prévention des risques liés aux droits humains, notamment au sein de la chaîne d’approvisionnement.

Cette dynamique collaborative s’inscrit dans une logique de progrès continu et d’amélioration des pratiques, en cohérence avec les engagements de vigilance du Groupe.

PROGRAMME DE DÉCARBONATION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Pour répondre à ses objectifs climatiques (dont la réduction de ses émissions de GES amont de 10 % d'ici 2030 et 20 % d'ici 2035 par rapport à 2024), ST a mis en place un programme de décarbonation de sa chaîne d'approvisionnement, en particulier sur les catégories scope 3.1 et 3.2 (achats de biens et services, et immobilisations).

En 2025, les émissions de GES du Groupe liées aux biens, services et immobilisations ont diminué de 4,6 % par rapport à 2024 (scopes 3.1 et 3.2).

Ce programme repose sur trois leviers :

Levier 1

Engagement des principaux sous-traitants de fabrication

ST a évalué l'empreinte carbone et les trajectoires de décarbonation de ses sous-traitants de fabrication, afin d'apprécier leur niveau de maturité et la robustesse de leur stratégie climatique. En 2025, ST a communiqué ses objectifs de décarbonation à long terme à ses cinq principaux sous-traitants back-end et front-end, et leur demande désormais un reporting annuel de leurs performances en matière d'émissions de GES. Les réductions d'émissions associées à ce levier devraient représenter environ un quart des réductions attendues du scope 3 à horizon 2030 par rapport à 2024.

Levier 2

Engagement de ses 50 fournisseurs de biens et services les plus émetteurs de GES

En 2025, ST a partagé une charte d'engagement en matière de décarbonation avec les 50 fournisseurs les plus émetteurs de GES, sur la base des données 2023. Une large majorité de ces fournisseurs a approuvé cette charte, marquant leur engagement en faveur de la transition climatique.

Cette charte porte notamment sur la transparence des performances climatiques, l'adoption d'objectifs alignés avec la SBTi⁽¹⁾, le recours accru aux énergies renouvelables, le partage des données d'empreinte carbone des produits, le développement de solutions d'économie circulaire, ainsi que la mise en œuvre de solutions contribuant à la réduction des émissions directes de ST. Ce levier constitue le principal moteur de réduction des émissions, contribuant à environ deux tiers des réductions nécessaires pour atteindre l'objectif de baisse des émissions de scope 3 à horizon 2030 par rapport à 2024.

Levier 3

Engagement élargi aux 200 fournisseurs les plus émetteurs de GES

En 2025, ST a invité ses 200 fournisseurs les plus émetteurs de GES à partager leurs données climatiques primaires, afin de renforcer le suivi de l'évolution de l'empreinte carbone de sa chaîne d'approvisionnement. Ce dispositif s'appuie sur une campagne de communication visant à encourager la transparence et l'engagement des fournisseurs.

En parallèle, ST poursuit l'intégration de critères relatifs à la réduction des émissions de GES dans ses processus d'achat, de l'appel d'offre, à l'évaluation et au suivi de la performance du fournisseur. Les réductions d'émissions associées à ce levier d'engagement élargi ont vocation à compléter l'impact des deux premiers leviers, afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de scope 3 à horizon 2030 par rapport à 2024.

⁽¹⁾ Science Based Targets initiative.

FORMATION DES FOURNISSEURS

ST soutient ses fournisseurs pour améliorer leurs performances en matière de développement durable, en lien avec son programme de vigilance basé sur le RBA et son programme de décarbonation. La formation constitue un levier important de cet accompagnement.

Les fournisseurs peuvent notamment accéder gratuitement à la plateforme RBA-Academy, qui propose des modules d'e-learning (code de conduite RBA, gestion des heures de travail, prévention du travail forcé, préparation aux situations d'urgence, etc.) en différentes langues.

Les prestataires de services intervenant sur les sites de ST bénéficient également de sessions de formation dédiées (webinaires, présentiel) sur les sujets du développement durable.

- 4,6 %

des émissions de GES du Groupe liées aux biens, services et immobilisations (scopes 3.1 et 3.2) vs 2024

ACTIONS CIBLÉES SUR DES CATÉGORIES DE FOURNISSEURS À RISQUE ÉLEVÉ

En parallèle des actions précédentes, ST met en œuvre des mesures spécifiques pour certaines catégories de fournisseurs présentant un risque inhérent plus élevé.

Fournisseurs de matériaux

Compte tenu de leurs impacts sociaux et environnementaux potentiels, de leur rôle stratégique et de la complexité de leurs chaînes d'approvisionnement, les fournisseurs de matériaux font l'objet d'une vigilance renforcée.

Lors de leur intégration, ST évalue notamment les risques liés au travail forcé, aux émissions de GES, aux minerais de conflit ou à haut risque, et à la santé-sécurité. En cas de risque critique, comme par exemple de travail forcé, des mesures supplémentaires sont demandées (accompagnement, audits RBA, plans d'actions correctives). Un fournisseur qui refuse d'atténuer ou d'éliminer ces risques et de mettre en place les systèmes de gestion nécessaires ne peut pas être intégré au portefeuille.

Depuis 2025, ST réalise également un exercice annuel d'identification des matières critiques, en s'appuyant notamment sur le Critical Raw Materials Act de l'Union européenne, afin de renforcer la vigilance en amont de ces chaînes d'approvisionnement.

Fournisseurs opérant sur les sites de ST

La gestion de la santé et de la sécurité chez ST est fondée sur la norme ISO 45001 et couvre à la fois les employés de ST et les employés de la chaîne d'approvisionnement présents sur les sites ST. Cela peut être des employés de fournisseurs de biens et services, y compris par exemple des techniciens de fournisseurs d'équipements réalisant une maintenance sur les installations de ST.

Tous les employés de fournisseurs opérant sur les sites de ST reçoivent, lors de leur arrivée, une formation santé-sécurité visant à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles et à renforcer les comportements sûrs. Cette formation inclut également une sensibilisation au Code de Conduite ST, au code de conduite RBA et couvre les thématiques liées aux droits humains et libertés fondamentales.

En outre, des audits internes sur les conditions de travail et les droits humains sont conduits régulièrement sur les principaux sites de ST par des experts RSE. Ils permettent d'identifier d'éventuels risques sociaux concernant ces prestataires de services (travail forcé, horaires excessifs, discrimination, etc.) et peuvent aboutir si nécessaire à des plans d'actions correctifs à mettre en place par les fournisseurs concernés.

Fournisseurs liés aux minerais de conflits

En tant que membre du Responsible Minerals Initiative (RMI), ST met en œuvre un programme d'approvisionnement responsable en minerais centré sur les 3TGs (tantale, tungstène, étain, or) et le cobalt. Dans ce cadre, le Groupe exige de ses fournisseurs concernés qu'ils utilisent des minerais provenant de fonderies conformes au Responsible Minerals Assurance Process (RMAP), afin d'éliminer de sa chaîne d'approvisionnement les fonderies non conformes.

Les fournisseurs concernés doivent :

- répondre à un questionnaire relatif aux exigences de ST en matière d'approvisionnement responsable en minerais ;
- et fournir, le cas échéant, un Conflict Minerals Reporting Template (CMRT) à jour et conforme.

En 2025, afin de renforcer la transparence de sa chaîne d'approvisionnement, ST a volontairement étendu ce programme à la collecte de données sur le cuivre et le nickel, via le modèle de rapport étendu sur les minerais (EMRT), et sur l'aluminium, via le modèle de rapport sur les minerais supplémentaires (AMRT),

Fin 2025, 99,52 % des fonderies déclarées par les fournisseurs et sous-traitants de ST comme sources de 3TG ont été validées comme conformes par le RMAP.

SUIVI DE LA PERFORMANCE

Les critères de développement durable sont intégrés dans le modèle d'évaluation globale de la performance des principaux fournisseurs. En 2025, le questionnaire d'évaluation a été renforcé pour mieux mesurer la communication, la réactivité et la coopération des fournisseurs dans le cadre du programme de diligence raisonnable RBA. Si certaines réponses sont jugées "non-acceptables", il est demandé au fournisseur de mettre en place un plan d'actions correctives. En cas de refus ou d'absence de progrès, ST peut appliquer des mesures allant jusqu'à la réduction de la part de marché ou la rupture de la relation commerciale



Trophées de l'engagement

En 2025, le site de Rousset a organisé la troisième édition de ses trophées de l'engagement des partenaires en faveur du développement durable. Ces trophées mettent en lumière les initiatives locales de fournisseurs ayant un impact positif et favorisent l'échange de bonnes pratiques ainsi que le renforcement de l'engagement commun.

Deux lauréats ont été récompensés :

- Un prestataire de services en protection incendie a reçu le trophée environnemental pour son initiative "Système de récupération des eaux d'essai des groupes incendie".
- Un prestataire de maintenance en électricité, télécommunications et industrie a reçu le trophée sociétal pour son initiative "Collecte solidaire - Matériel informatique".

La remise des trophées a eu lieu sur le site de Rousset lors des Semaines du Développement Durable en septembre 2025.

6.

Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements



6.1 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

POLITIQUE D'ALERTE

Un dispositif d'alerte interne est déployé dans l'ensemble des entités de ST. Tous les employés de ST, ainsi que les parties prenantes concernées (fournisseurs, sous-traitants, partenaires commerciaux, etc.), sont encouragés à signaler de bonne foi toute préoccupation qu'elle pourrait avoir concernant d'éventuelles violations du Code de Conduite⁽¹⁾ de ST – notamment en matière de droits humains, d'environnement et de santé et sécurité - ainsi que des politiques mises en place par ST ou de la loi, que ces situations résultent de ses propres activités ou de celles des sociétés qu'elle contrôle, le cas échéant. Toutes les préoccupations soulevées sont examinées avec sérieux et considérées comme une opportunité d'identifier d'éventuelles situations à risque et de renforcer l'engagement de ST en matière d'intégrité, de respect et de responsabilité.

⁽¹⁾ Le Code de Conduite de ST a été mis à jour en janvier 2026.



Le Code de Conduite de ST, traduit en 10 langues, est mis à disposition de tous les employés en version digitale ou papier. Il est disponible à tous sur l'intranet, le site web de l'entreprise www.st.com, ainsi que sur l'application ST Integrity.



↳ L'ÉTHIQUE ET LE RESPECT DES RÈGLES EST L'AFFAIRE ET LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN !

Si vous avez un doute ou remarquez un comportement inapproprié, signalez-le !

HOTLINE ETHIQUE

Par téléphone ou en ligne :

<https://st.integrityline.io/>

Pour plus d'informations, visitez la page :

[Ethics and compliance](#) ou [Compliance Ethics and Privacy](#)

DISPOSITIF D'ALERTE

Depuis 2005, ST dispose d'un mécanisme d'alerte interne accessible à tous les employés et parties prenantes concernées, permettant de signaler d'éventuels comportements contraires à la loi ou aux principes d'intégrité, de respect de probité énoncés dans son Code de Conduite. Il permet notamment de recueillir les signalements en lien avec les enjeux couverts par le devoir de vigilance, tels que les atteintes aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'intégrité, à la santé et la sécurité des personnes, ou encore à l'environnement, contribuant ainsi à la maîtrise des risques associés aux activités de ST et de ses filiales.

En 2022, ST a mis à jour son dispositif d'alerte interne, baptisé "Speak Up", en conformité avec la Directive Européenne 2019 / 1937 (transposée en France par la loi du 21 mars 2022) sur la protection des lanceurs d'alertes.

Les principaux objectifs de cette révision se concentraient sur les éléments principaux suivants :

- i) fournir à toutes et à tous une information claire concernant l'existence et la saisine de ce dispositif d'alerte interne,
- ii) décrire de manière transparente le processus en place concernant le traitement des alertes,
- iii) réaffirmer la politique de tolérance-zéro de l'entreprise concernant toutes les formes de représailles, et
- iv) garantir le traitement confidentiel des alertes reçues.

En encourageant les collaborateurs à utiliser les canaux de signalement mis à leur disposition, ST a déployé un dispositif lui permettant d'identifier et de prévenir d'éventuelles atteintes aux principes énoncés dans le Code de Conduite ST, y compris en matière de droits humains, d'environnement et de santé et sécurité. Dans une logique d'amélioration continue de son dispositif d'alerte interne, ST prend en compte les axes d'amélioration issus des échanges menés en 2024 avec les représentants du personnel ainsi que des retours d'expérience des utilisateurs. Ces travaux se traduisent notamment par des évolutions régulières du système, visant à renforcer l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité du dispositif d'alerte interne.



RÉCEPTION DU SIGNALEMENT

Un signalement est reçu via la Hotline Ethique, directement par le Chief Compliance & Ethics Officer (CCO) et / ou le Chief Audit & Risk Executive (CA&RE), ou par un manager référent.

ÉVALUATION INITIALE

Une analyse préliminaire est conduite pour déterminer la nature du cas, identifier si des mesures de protection immédiates sont nécessaires, et décider de l'ouverture d'une enquête interne.

CONDUITE DES INVESTIGATIONS

L'enquête est menée de manière objective, indépendante et professionnelle. Les résultats sont documentés dans un rapport, incluant les conclusions, les recommandations et un plan d'action pour résoudre les problèmes identifiés, si applicable.

CONCLUSIONS ET COMMUNICATION

Les résultats de l'enquête sont partagés de manière confidentielle avec les parties concernées.
Des mesures appropriées, pouvant inclure des mesures disciplinaires et / ou des actions correctives, sont prises si les faits reportés sont avérés.

MISE EN OEUVRE ET SUIVI

Application des éventuelles recommandations et mesures de remédiation pour prévenir des incidents futurs.
Suivi de la mise en œuvre des recommandations.

DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF D'ALERTE INTERNE

Une **Hotline Ethique**, ligne indépendante et multilingue, est disponible 24 heures / 24, 7 jours / 7, accessible anonymement ou non, par téléphone ou en ligne, dans la langue du choix de l'utilisateur. La ligne d'alerte peut être utilisée par tout employé, partenaire commercial ou partie prenante en France et à l'international. Les employés et parties intéressées peuvent également choisir de contacter directement le Chief Ethics & Compliance Officer (CECO) et / ou le Chief Audit & Risk Executive (CA&RE), ou l'un des Managers Référents identifiés sur chaque site, pays et région.

Le **processus d'alerte "Speak Up"**, ainsi que le lien vers la Hotline Ethique et le Code de Conduite ST sont communiqués à tous sur le site web de l'entreprise et via l'application mobile "ST Integrity" (disponible sur Apple Store et Google Play Store). Ils sont également communiqués à tous les employés par le biais de pages intranet dédiées ainsi que par de nombreux supports de communication et de formation.

La promotion du dispositif d'alerte interne, "**Speak Up**", et de la Hotline Ethique est réalisée par différents moyens, incluant des vidéos, des flyers, des cartes de visite, des affiches, des articles, etc. qui sont disponibles sur l'intranet de l'entreprise et Viva Engage, le réseau social interne de l'entreprise, et activement communiqués sur les sites à travers des campagnes d'affichage, de diffusion, de communication et de formation.

ENGAGEMENT DE ST

Toutes les alertes reçues sont analysées et traitées de manière sérieuse.

Le traitement des alertes est encadré par des professionnels habilités et formés, dans le respect des règles et principes définis dans les politiques internes de ST relatives à la gestion des alertes et à la conduite des investigations.

ST applique les normes de confidentialité les plus strictes dans le traitement de toutes les alertes reçues et veille à ce que aucun employé ou partie prenante qui signale un problème de bonne foi ne subisse de représailles sous forme de harcèlement, ou des conséquences négatives sur son emploi ou sa carrière. Tout signalement effectué est évalué et peut, le cas échéant, donner lieu à l'ouverture d'une enquête indépendante.

Toute violation des obligations liées au devoir de vigilance et au Code de Conduite mis en place par ST aboutit à des actions qui, selon le cas, peuvent être disciplinaires, et peuvent aller jusqu'à la rupture des relations contractuelles / commerciales.

En 2025, 21 signalements contenant les mots "harcèlement" ou "discrimination" ont été rapportés. Parmi ces signalements, 15 n'ont pas été confirmés, 3 signalements ont été confirmés, 3 étaient en cours d'analyse au 31 décembre 2025, menant à des actions appropriées.

Sur les 48 situations liées à des problèmes de comportement, 22 n'ont pas été confirmées, 19 ont été confirmées, 7 étaient en cours d'analyse au 31 décembre 2025, conduisant à des actions appropriées.

Sur les 89 situations traitées en 2025, 11 étaient en cours d'analyse à la fin de l'année.

Signalements remontés via la Hotline Ethique (dispositif d'alerte interne) France	31.12.2025	31.12.2024
Nombre de cas en cours d'examen au 1 ^{er} janvier	9	5
Nombre de cas signalés au cours de l'année	80	94
Nombre de cas		
Signalés comme étant perçus comme du harcèlement et ou de la discrimination	21	24
Confirmés de harcèlement et ou de discrimination	3	1
Signalés comme autres problèmes de comportement	48	54
Confirmés d'autres problèmes de comportement	23	33
Signalés comme Environnement, Santé et Sécurité et Droits Humains	0	2
Confirmés Environnement, Santé et Sécurité et Droits Humains	0	2
Cas en cours d'analyse au 31 décembre	11	9



7.

Suivi et mise en œuvre du Plan de Vigilance



7.1 Contrôle de l'efficacité du dispositif de vigilance

Les sujets couverts par le Plan de Vigilance sont intégrés dans les programmes de développement durable de ST, lesquels sont pilotés au moyen d'objectifs et d'indicateurs destinés à suivre l'avancement et la performance des actions engagées.



Un suivi structuré des programmes et actions

ST assure un suivi rigoureux et structuré de ses performances environnementales, sociales, et de santé et sécurité afin de garantir l'efficacité de ses programmes et l'amélioration continue de ses pratiques.

Ses performances environnementales et de santé et sécurité sont suivies à l'aide d'indicateurs clés portant sur la consommation de ressources, la gestion des déchets, les émissions atmosphériques et les accidents. Les données sont centralisées dans une base dédiée et alimentées tout au long de l'année, garantissant un suivi continu et une amélioration progressive des performances. Les résultats sont analysés lors de revues trimestrielles réunissant les responsables Environnement, Hygiène et Sécurité (EHS) des sites et les équipes concernées du Groupe. Ces réunions permettent d'examiner les tendances, d'identifier les écarts et de définir les actions correctives nécessaires. Elles sont également l'occasion de partager les évolutions réglementaires, les conclusions des audits EHS et les bonnes pratiques, notamment en matière de gestion de l'eau, d'économie circulaire et d'efficacité énergétique.

Les performances sociales sont suivies mensuellement, avec des objectifs intégrés dans les responsabilités des équipes RH et des Sustainability Champions, chargés de déployer les programmes, de suivre les résultats et de renforcer l'engagement des parties prenantes locales. Le système de management, aligné sur les standards internationaux (ISO 14001, ISO 50001, ISO 45001), est évalué chaque année par des audits de surveillance, complétés par des audits internes et par des audits de conformité légale menés par des tiers sur l'ensemble des sites de production et principaux sites français. Ces dispositifs garantissent un haut niveau de conformité, de transparence et de contrôle opérationnel.

L'ensemble du système contribue à un pilotage robuste du Plan de Vigilance et à une dynamique continue de prévention, de maîtrise des risques, et de renforcement des performances ESG.

Principaux sites de ST France couverts par des évaluations régulières sur les sujets du Plan à travers des audits internes et tierce partie

Site	Audit interne Droits humains et libertés fondamentales	Audit interne Santé et sécurité Environnement	Auto-évaluation RBA	Audit RBA	Certification ISO45001 Santé et sécurité	Certification ISO14001 Environnement	Certification ISO50001 Energie
Crolles	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Grenoble	✓	✓	✓	(1)	✓	✓	-
Rousset	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tours	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Rennes back-end	✓	✓	✓	(1)	✓	✓	✓
% de couverture des effectifs ST France	91 %	91 %	91 %	71 %	91 %	91 %	72 %

⁽¹⁾ Les sites de Grenoble et de Rennes back-end sont considérés comme des sites à risque faible en matière de droits humains et libertés fondamentales en raison de leur activité (site de Grenoble) et de leur taille (site de Rennes back-end), ils ne sont donc pas soumis aux audits tierce-partie.

7.2 Mise en œuvre du Plan de Vigilance

Afin d'assurer le pilotage de son dispositif de vigilance et d'en mesurer l'efficacité, à la fois en matière de mesure de ses expositions aux risques et de pilotage de ces expositions via des actions d'atténuation, ST France suit différents indicateurs présentés ci-dessous.

DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

Taux d'emploi de personnes en situation de handicap ⁽¹⁾	2023	2024	2025
Taux d'emploi de personnes en situation de handicap (DOETH) pour ST France	5,1	5,4	5,9

⁽¹⁾ Selon modalités de calcul de la DOETH pour les sites Français.

Représentation des femmes dans les effectifs (%)	2023	2024	2025
Pourcentage de femmes dans les effectifs de ST France	29 %	30 %	30 %
Pourcentage de femmes ⁽¹⁾ parmi les cadres dirigeants	13,8 %	14,5 %	18,3 %
Pourcentage de femmes ⁽¹⁾ dans les instances dirigeantes	36 %	38,4 %	43,6 %

⁽¹⁾ Entités de plus de 1 000 salariés - Selon modalités de calcul de la loi Rixain.

Index égalité femmes hommes ⁽¹⁾	2023	2024	2025
Note obtenue à l'index égalité femmes hommes	93 / 100	94 / 100	89 / 100

⁽¹⁾ Index instauré par la [loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#).

3 800+

collaborateurs ST France formés en 2025 sur les sujets Diversité, Equité et Inclusion

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Taux de cas enregistrables et de gravité (employés)	2023	2024	2025
Taux de cas enregistrables (employés) Accidents du travail pour 100 employés et par an selon la réglementation OSHA-US	0,14	0,14	0,13
Taux de gravité (employés) Nombre de jours perdus pour 100 employés et par an selon la réglementation OSHA-US	2,5	2,1	1,2

Taux total de cas enregistrables (accidents et maladies professionnelles des employés et sous-traitants sur sites)	2023	2024	2025
Taux total de cas enregistrables (accidents et maladies professionnelles) pour 100 employés et sous-traitants sur site et par an selon la réglementation OSHA-US.	0,18	0,23	0,15

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Taux de cas enregistrables (accidents des sous-traitants sur site)	2023	2024	2025
Taux de cas enregistrables (accidents du travail des sous-traitants sur sites) pour 100 sous-traitants et par an selon la réglementation OSHA-US	0,21	0,33	0,18

Emissions indirectes de gaz à effet de serre du Scope 3 amont (t éq. CO ₂) ^{(1) (2)}	2024	2025
3.1 Biens et services achetés	2 903 098	2 872 353
3.2 Immobilisations	449 764	325 980

⁽¹⁾ Périmètre couvert : Groupe ST.

⁽²⁾ Les scopes 3.1 et 3.2 correspondent aux émissions de GES liées aux biens et services achetés, et aux équipements, bâtiments et services liés à l'IT, correspondant aux investissements mobiliers et immobiliers. Les données des catégories 3.1 et 3.2 sont gérées de manière centralisée par l'Organisation Globale des Achats. La méthodologie appliquée est réalisée au niveau des sous-catégories d'achats et non au niveau des pays. De ce fait, un montant scope 3.1 and 3.2 spécifique pour la France n'est pas disponible.

ENVIRONNEMENT

Ces données sont à apprécier au regard de la hausse de la production entre 2024 et 2025.

Emissions de gaz à effet de serre

Emissions directes brutes du Scope 1 (t éq. CO ₂) ⁽¹⁾	2024	2025
Emissions directes	62 805	67 748
Autres émissions directes liées aux fluides caloporteurs (HTF) ⁽²⁾	14 655 (NC) ⁽³⁾	99 168
Total émissions directes Scope 1	77 460 (NC)⁽³⁾	166 916

⁽¹⁾ Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes back-end, Rousset, Tours.

⁽²⁾ Depuis 2024, ST prend en compte les émissions de gaz à effet de serre liées aux fluides caloporteurs ("HTF"), considérées comme des émissions fugitives. Les HTF sont des réfrigérants utilisés en circuit fermé qui peuvent être partiellement libérés ou évacués lors d'opérations de maintenance. En 2024, faute de données fiables, ST avait réalisé une estimation préliminaire de ses émissions GES liées aux HTF à hauteur de 19 % de ses émissions totales de scope 1. En 2025, une méthodologie plus approfondie a été mise en place, basée sur des données spécifiques à chaque site. Cette nouvelle approche permet d'obtenir une estimation plus précise des émissions diffuses liées à l'utilisation des HTF, très difficiles à mesurer de manière fiable et exacte. Parallèlement, ST travaille à remplacer les HTF à fort pouvoir réchauffant par de nouveaux matériaux à plus faible impact sur le réchauffement climatique.

⁽³⁾ NC: Non comparable. Les données 2024 et 2025 ne sont pas comparables en raison du développement d'une nouvelle méthodologie de calcul des HTF plus approfondie en 2025 et de la prise en compte des données spécifiques à chaque site. Cf. note précédente.

Emissions indirectes du Scope 2 (t éq. CO ₂) ⁽¹⁾	2024	2025
Émissions indirectes (électricité achetée) Scope 2 - localisation	40 110	36 660
Émissions indirectes (électricité achetée) Scope 2 - marché	4 432	6 107

⁽¹⁾ Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes back-end, Rousset, Tours.

Emissions indirectes brutes du Scope 3 amont (t éq. CO ₂) ^{(1) (2)}	2024	2025
3.3 Combustibles et énergie liés aux activités	29 318	31 026
3.4 Transport et distribution amont	Indisponible	2 847
3.5 Déchets générés par les activités	2 963	2 902
3.6 Déplacements professionnels	6 041	5 447
3.7 Trajets domicile-travail des employés	14 624	15 095
3.8 Actifs loués en amont	NA	NA

⁽¹⁾ Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes back-end, Rousset, Tours.

⁽²⁾ Les émissions sont calculées, selon les catégories et les données disponibles, à partir soit de quantités, soit de dépenses, soit de distances, conformément aux recommandations du GHG Protocol. Ces données sont collectées au niveau des sites, et nous sommes en mesure de publier des données spécifiques au périmètre couvert tel que décrit en note ⁽¹⁾.

Energie renouvelable ⁽¹⁾ (%)	2024	2025
Part énergie renouvelable vs électricité totale consommée	84 %	84 %

⁽¹⁾ Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes back-end, Rousset, Tours.

Consommation énergétique ⁽¹⁾	2024	2025
Consommation d'énergie totale (MWh)	1 114 751	1 151 458

⁽¹⁾ Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes back-end, Rousset, Tours.

Déchets (kg) ⁽¹⁾	2024	2025
Quantité de déchets dangereux	12 267 803	12 888 634
Quantité de déchets non dangereux	13 532 980	13 164 415
Quantité totale de déchets produits	25 800 783	26 053 049
Traitement des déchets		
Quantité de déchets réutilisés, recyclés, valorisés	24 940 498	24 664 562
Quantité de déchets éliminés (mis en décharge)	860 285	1 388 487

⁽¹⁾ Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes back-end, Rousset, Tours.

95 %

des déchets préparés pour réutilisation, recyclés ou valorisés énergétiquement en 2025

(Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes back-end, Rousset, Tours)

Consommation d'eau (m ³) ⁽¹⁾	2024	2025
Consommation d'eau totale ⁽²⁾	1 075 888	1 045 953
Dont consommation d'eau totale en zone de stress hydrique ⁽²⁾	203 770	246 856

⁽¹⁾ Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes back-end, Rousset, Tours.

⁽²⁾ Quantité d'eau prélevée par ST et non rejetée dans le milieu aquatique ou vers un tiers au cours de la période de référence.

39 %

d'eau recyclée et / ou réutilisée en 2025

(Périmètre couvert : Crolles, Grenoble, Rennes back-end, Rousset, Tours)



ST France est à l'écoute des contributions et commentaires des parties prenantes sur son Plan de Vigilance.
Pour toute suggestion, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse suivante :

PlanDeVigilanceFrance@st.com

Pour plus d'informations sur les produits et solutions ST, rendez-vous sur www.st.com

© STMicroelectronics - Avril 2026

Tous droits réservés - ST et le logo ST sont des marques déposées
et / ou non déposées de STMicroelectronics International NV ou de ses filiales dans l'UE et / ou d'autres juridictions.

Pour toute information complémentaire à propos des marques de ST, visitez le site www.st.com/trademarks.

Tous les autres noms de produits ou de services appartiennent à leurs propriétaires respectifs.